

FINANCES**Budgets primitifs 2013**

Budget Ville – reprise anticipée des résultats 2012 - programme d'emprunt 2013

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Vote des taux de fiscalité directe locale 2013**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Le contexte est marqué par la crise économique qui se prolonge avec une croissance mondiale en fort ralentissement.

Les perspectives européennes pour 2013 sont sombres, la croissance devrait être quasi-nulle, les pays de la zone euro seraient en récession et le chômage de cette zone progresserait.

Les lois de finances pour 2013 et de programmation sur les finances publiques pour 2012-2017 ont été débattues dans ce contexte.

La loi de programmation sur les finances publiques pour 2012-2017 met en application les principes du projet de traité de discipline budgétaire européen (TSCG, traité sur la stabilité, coordination et gouvernance) relatifs à la « règle d'or » qui exige que les finances publiques soient à l'équilibre.

Elle prévoit 60 milliards d'économies d'ici la fin du quinquennat afin d'atteindre l'équilibre du budget de l'Etat en 2017.

Dans ce cadre le gouvernement a annoncé la mise en place de la « modernisation de l'action publique » (MAP), destinée à auditer 26 politiques publiques, à partir de 2013. Les objectifs avancés par le gouvernement sont la simplification, la cohérence, l'amélioration de l'efficacité publique, et le respect des engagements budgétaires.

La loi de finances pour 2013 adoptée en fin d'année prévoyait :

- une inflation hors tabac à 1,75%,
- une croissance à 0,8%,
- un déficit à 3%, soit 61,6 milliards d'euros,
- une dette à 91,3% du PIB.

Toutefois, courant février, la Cour des comptes a indiqué qu'au regard de la situation économique elle estimait que l'objectif d'un déficit public à 3% n'était plus tenable. Elle a annoncé une prévision de croissance nulle pour 2013 et a demandé au gouvernement d'intensifier ses efforts budgétaires, notamment en matière de dépenses publiques.

Fin février la commission européenne a fait connaître, elle aussi, ses prévisions de croissance. Elle envisage également pour la France en 2013 une croissance de 0,1% très éloignée de la prévision du gouvernement de 0,8% et a estimé le déficit français à 3,5% pour cette année. Elle se dit prête à accorder une dérogation à la France, mais promet d'être intransigeante en 2014.

A la suite de ces déclarations le gouvernement a reconnu que le déficit et la croissance prévus devraient être revus pour tenir compte de la dégradation de la conjoncture. Une révision de la croissance à 0,2 ou 0,3% est évoquée.

Cependant l'objectif d'un déficit zéro en 2017 est maintenu, et de nouvelles économies devront être réalisées pour le tenir, en plus de celles prévues par la loi de programmation des finances publiques 2012-2017.

Enfin il n'y aura pas de pause fiscale en 2014 comme annoncé puisque de nouvelles hausses d'impôts sont prévues, et une nouvelle réforme des retraites est en préparation.

Par ailleurs, le 12 février le gouvernement a annoncé au Comité des Finances Locales que l'effort demandé aux collectivités locales pour prendre leur part au financement du pacte de compétitivité consisterait en une réduction de 1,5 milliard d'euros en 2014 et autant en 2015 de ses concours aux collectivités locales, au lieu des deux fois 750 millions d'euros précédemment annoncés.

A Ivry, la municipalité souhaite poursuivre la mutation urbaine et économique de la ville et renforcer la politique sociale dans tous les domaines afin de confirmer la vocation d'Ivry à être une ville pour tous. Elle fait le choix du maintien et du développement des prestations de service public utiles à la population.

Consciente de la volonté nationale de réduire les déficits publics et de faire participer les collectivités locales à cet effort, les orientations traduisent une maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un programme d'investissement ambitieux.

Les priorités portées au cours des précédents exercices sont poursuivies :

- aider et favoriser l'autonomie des jeunes,
- soutenir le logement à travers l'aide au logement social et l'éradication de l'habitat indigne,
- favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées,
- faciliter l'accès aux soins pour tous,
- agir pour développer l'accueil de la petite enfance face au besoin grandissant de places en crèches.

Les trois piliers majeurs, sur lesquels reposent ces orientations, sont réaffirmés :

- la démocratie afin de donner aux habitants les moyens d'intervenir sur la mutation de leur ville,
- le développement durable permettant l'émergence d'une véritable éco-citoyenneté,
- la modernisation du service public, outil essentiel pour garantir l'accès équitable des citoyens à un service public de qualité.

Les traductions budgétaires en fonctionnement comme en investissement sont présentées ci-après.

Par souci de lisibilité, dans chaque section, seront donnés à la fois les montants réglementaires et les montants correspondants retraduits en terme de représentation financière.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget réglementaire de la ville comprend le budget principal et les budgets annexes présentés ci-dessous en dépenses et recettes.

<i>Budget</i>	<i>Dépenses 2013</i>	<i>Recettes 2013</i>
Budget principal	127 175 181 €	140 630 105 €
Budget annexe de la restauration municipale	602 962 €	602 962 €
Budget annexe de l'assainissement	475 000 €	1 075 000 €
Budget annexe du chauffage urbain	54 000 €	54 000 €
Budget annexe du service de l'aide à domicile	2 041 945 €	2 041 945 €
Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique	1 223 573 €	1 223 573 €
Budget annexe du service des soins infirmiers	659 495 €	659 495 €
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy	714 726 €	757 435 €
Budget annexe du service public d'élimination des déchets	6 714 624 €	6 730 188 €

En terme de représentation financière qui se traduisent par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement et selon la vision consolidée du budget, les dépenses s'élèvent à 124 145 241€ et les recettes à 141 782 522€.

Parmi les dépenses, 79 626 345€ sont consacrés aux dépenses de personnel, 35 483 669€ aux dépenses de gestion des services, 4 045 983€ aux subventions associatives et 4 989 244€ aux contingents et participations.

Les impositions directes et les ressources venant en substitution de la taxe professionnelle non transférées à la communauté d'agglomération sont prévues à hauteur de 59 909 794€. Les dotations de l'Etat sont estimées à 12 258 461€.

L'attribution de compensation est évaluée à 43 581 994€.

Les montants des mesures de péréquation horizontale sont évalués à 749 100€ pour le fonds spécifique à la région Ile-de-France et à 116 449€ pour le fonds national relatif aux recettes fiscales communales et intercommunales.

La charge de la dette en intérêts est de 3 254 584€

(le détail de l'équilibre budgétaire est donné en annexe 1)

(le détail des dépenses/recettes de fonctionnement par service est donné en annexe 2)

A – Les dépenses et les recettes des services

➤ Direction des ressources humaines

L'évolution des dépenses de personnel est fixée à +2,13% en 2013, afin de poursuivre la mise en oeuvre des mesures municipales décidées depuis 2009 (augmentation de la prime annuelle et participation de l'employeur à la mutuelle), tout en respectant l'évolution globale de 2,5% sur le mandat.

L'évolution s'appuie principalement sur la prise en compte des dépenses dites "de reconduction" constituées par le coût actuel de la masse salariale avec une légère progression annuelle tenant compte notamment du GVT¹ pour +0,9%. Le gel du point d'indice est maintenu pour 2013 par le gouvernement actuel mais plusieurs mesures prises fin 2012 et début 2013 vont impacter l'équilibre financier prévu initialement, en modifiant les rémunérations des catégories C et B, et en augmentant certaines cotisations patronales dont celle versée à la CNRACL² (+1,35%).

C'est ainsi plus de 800 000€ de dépenses nouvelles qu'il convient d'intégrer dans le budget du personnel pour 2013, ce qui influe nécessairement sur les perspectives financières de la ville en la matière dans un contexte déjà très contraint, et impactera d'une manière ou d'autre le fonctionnement des services.

Dans ce contexte, hormis la décision actée en 2012 de créer des postes pour permettre d'assurer l'extension du stationnement payant, il est proposé de ne procéder à aucune nouvelle création de poste au budget 2013 et d'entériner la suppression de 5 postes identifiés par les services.

En parallèle, un travail particulier sera mené par la direction des ressources humaines en collaboration avec les services pour maîtriser les recrutements, limiter les remplacements et plus globalement les dépenses variables, tout en poursuivant les efforts engagés sur l'accompagnement de la mobilité interne et la formation. La démarche d'évaluation et de réflexion systématique sur nos organisations de travail et nos modes de fonctionnement devra également se poursuivre afin d'optimiser les moyens disponibles pour permettre de répondre aux besoins des secteurs en développement.

¹ GVT : Glissement vieillesse technicité

² CNRACL = Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

Hors masse salariale, les crédits inscrits en matière de formation professionnelle permettront de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation triennal, avec un effort particulier sur la consolidation des savoirs de base et des acquis professionnels, le développement d'une culture commune de management pour les encadrants et la mise à jour des différents agréments professionnels règlementaires.

A noter également en matière de santé, la poursuite des actions destinées à améliorer les conditions de travail telles que les actions de prévention, avec l'engagement de nouvelles études ergonomiques sur postes de travail et l'achat en plus grand nombre de matériels spécifiques. Concernant l'action sociale, les crédits prévus permettront le développement de prestations avec notamment la mise en œuvre de prêts sociaux et d'aides pour les agents en difficultés ou souffrant de handicap, une aide spécifique pour accéder à la mutuelle, et une augmentation de la subvention versée au CASC³ pour développer les prestations fournies aux agents.

➤ **Direction de la communication**

Les dépenses de fonctionnement de la direction de la communication, composée de 6 services très diversifiés, affichent un budget prévisionnel 2013 de 2 858 594€, en baisse pour la troisième année consécutive.

Cette baisse budgétaire a fait l'objet de deux examens consécutifs, partagés et validés par tous les services. Au niveau de la direction, proposition a été faite d'une baisse substantielle, compte-tenu de l'absence prévisible en 2013 d'événements marquants de politique municipale (Assises, Parcours, Bilans) impactant l'activité générique de plusieurs services de la communication (information et relations publiques) et la publicité qui en est faite.

Pour le service multimédia, un travail a été effectué avec le secteur associatif pour «abandonner» le budget prévisionnel de 10 000€ consacré à un portail associatif, au profit d'un document produit en interne.

Côté relations publiques, malgré la progression constante du nombre d'événements, qui sont passés de 400 environ en 2010 à 600 prévus en 2013 (à moyens constants), décision est prise d'engager une réflexion de fond sur l'organisation et les coûts induits des initiatives publiques et internes avec une baisse affichée de 30 000€ en 2013, répartis à parts égales entre restauration fonctionnelle et restauration protocolaire.

A noter, la passation du budget de 50 000€ du service information vers le service courrier, correspondant à la location d'une machine à affranchir, qui réintègre le fonctionnement de son utilisateur principal, en prévision du déménagement prochain du service courrier.

Enfin d'une manière générale, l'année 2013 sera contrainte en termes de nouveaux événements et de créations de supports imprimés par les obligations du calendrier électoral, donnée prise en compte d'une manière transversale par les services dédiés à la communication opérationnelle.

³ CASC = Comité d'activités sociales et culturelles

En termes de recettes, les services présentent un budget prévisionnel de 141 000€ enregistrant une baisse globale de 48 000€, due à une diminution récurrente de la subvention du ministère des affaires étrangères dans le cadre des opérations de coopérations internationales et à l'arrêt de subventions versées au service multimédia.

➤ **Service des affaires civiles**

Le budget des affaires civiles 2013 diminue de 1,80% les dépenses et de 6,64% les recettes en préservant les prestations offertes aux usagers.

Les recettes globales passent de 168 420€ à 157 240€.

L'année 2013 étant une année sans élection, la diminution des recettes correspond à une non-inscription de la participation de l'Etat. Les autres recettes restent stables hormis une légère augmentation des concessions funéraires

Les dépenses globales passent de 150 300€ à 147 600€.

Dans le secteur de l'état civil les crédits ont été redéployés et légèrement diminués notamment sur l'acquisition de livrets de famille.

La gestion des équipements funéraires a, elle aussi, légèrement diminuée avec une baisse des crédits pour l'acquisition de petits outillages.

Les crédits concernant les transferts de sépulture des divisions 26, 27 et 32 sont maintenus au même niveau.

Le secteur des démarches citoyennes diminue également ses crédits notamment sur l'acquisition d'imprimés types.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, le service propose la suppression d'un poste de catégorie C non pourvu à l'état civil et le non-remplacement d'un agent de catégorie C du secteur des démarches citoyennes partant en retraite.

➤ **Service du conseil et contentieux**

Ayant une activité juridique de conseil et de contentieux extrêmement soutenue, le service du conseil et contentieux fait une proposition de réductions de dépenses de - 1,02% (5 600€) portant ce poste à 540 800€ et une prévision de recettes de 75 000€ (poste non maîtrisable).

Par rapport à 2012, ces propositions restent faibles du fait d'un contexte économique dégradé pour les contrats d'assurances qui se justifie par une augmentation de la police flotte automobile ainsi que celle de la dommage aux biens.

➤ **Direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication (DOSTIC)**

Une activité importante de la DOSTIC est de maintenir un haut niveau de disponibilité des outils informatiques et téléphoniques mis à disposition des agents municipaux et pour les services à la population. Le personnel des quatre services y contribue par leur activité de tous les jours.

L'ensemble des projets de la direction s'inscrit dans le cadre plus général du SDTIC⁴ initié en 2008 et qui fera l'objet d'une réactualisation en 2013.

De nouvelles opérations prévues en 2013 par le *service projets et systèmes d'information* vont faciliter l'accès des usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et contribuer à la modernisation du fonctionnement des services :

- la mise en oeuvre de la dématérialisation de nombreuses procédures internes ou avec des services administratifs de l'Etat, dans le cadre de l'administration électronique,
- la mise en service effective de la gestion du patrimoine de la ville par la constitution d'un référentiel unique et le déploiement d'une base d'informations commune pour identifier, gérer et valoriser le patrimoine,
- la mise en place du document unique pour la gestion des risques professionnels,
- l'année en cours sera la prochaine étape de la mise en oeuvre des télé-services, accessibles par les administrés depuis le site Internet de la ville,
- le lancement d'une étude de faisabilité pour le remplacement du site Intranet,
- de nouvelles versions des applications utilisées par les services seront proposées et mises en oeuvre par les chefs de projets de la DOSTIC et du SIIM94⁵.

Le budget 2013 intègre des crédits permettant de développer un niveau d'activité toujours plus important par :

- le déploiement des prestations du SIIM94 dans le cadre du socle intercommunal et pour des dossiers spécifiques (projets, assistances techniques et formations),
- les contrats de maintenance des logiciels métiers, des équipements informatiques et téléphoniques,
- le contrôle et la maîtrise des consommations téléphoniques des postes fixes et mobiles,
- les commandes de consommables pour les matériels périphériques,
- la réparation et le recyclage de matériels informatiques et téléphoniques.

Le budget de fonctionnement en réduction de 6% par rapport à celui de 2012, est établi au plus juste pour tenir compte de nouveaux dossiers, des évolutions technologiques et pour maintenir un bon niveau de sécurité et de fiabilité.

Plus particulièrement, le budget 2013 du *service pôle utilisateurs* va permettre :

- de développer un programme de formations des utilisateurs sur la suite Office 2010,
- d'augmenter la prestation du SIIM « assistance poste de travail » afin de bénéficier de la mise à disposition d'un technicien pendant 2 jours par semaine au lieu d'un seul,
- d'assurer la maintenance des postes de travail sous MAC des services information et multimédia.

Le déploiement des installations téléphoniques va se poursuivre en 2013 avec le lancement d'un projet important de migration de la téléphonie sur IP, c'est à dire à travers un réseau similaire à celui de l'informatique.

⁴ SDTIC = Schéma directeur des technologies de l'information et de la communication

⁵ SIIM94 = Etablissement public pour l'informatique et les technologies de l'information et de la communication

Les travaux de câblage dans les bâtiments communaux et sur la voirie vont permettre la diffusion du haut débit et un meilleur confort dans l'usage de l'informatique et de la téléphonie.

La poursuite de l'analyse des coûts des consommations de communication est programmée comme un chantier transversal, avec pour objectif de meilleurs usages et des économies certaines.

Le nouveau marché des télécommunications (fin 2012-2015) réalisé par le SIPPEREC⁶ auprès des opérateurs doit répondre aux nouveaux besoins, en espérant une meilleure qualité de service et une baisse de la tarification.

L'acquisition et le remplacement d'équipements *réseaux et serveurs* doivent répondre aux demandes nouvelles d'accès aux systèmes d'informations et garantir un bon niveau de sécurité et de fiabilité des installations.

La poursuite de l'opération « Virtualisation des serveurs », la migration de la messagerie, l'amélioration des accès Internet et l'augmentation des capacités de stockage sont des chantiers cruciaux pour l'usage quotidien des utilisateurs.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la refondation de l'informatique mutualisée de demain, demandée par les cinq villes adhérentes du SIIM94, est engagée. Elle doit répondre aux cinq valeurs retenues pour la fonction système d'information :

- mutualisation au service des stratégies des villes,
- service public partagé au bénéfice des villes,
- gouvernance cohérente de la fonction système d'information,
- exigence de performance,
- innovation par l'expérimentation.

Cette démarche collaborative et de travail mutualisé, basée sur des compétences réparties (agents des villes et du SIIM), doit permettre de répondre au mieux aux objectifs indiqués dans un contexte financier contraint.

Les décisions prises auront donc des impacts importants sur l'organisation, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement de la direction pour les prochaines années.

➤ *Direction des services financiers*

Les services de la direction des services financiers veilleront à l'exécution juridique et financière du budget 2013.

La direction adaptera ses missions à la situation tendue des finances publiques qui imposera de nouvelles contraintes au secteur local.

Elle participera de fait à la réflexion nécessaire sur les procédures et méthodes de travail à mettre en œuvre dans un contexte national de rigueur.

⁶ SIPPEREC = Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

Suite au fort redressement des bases de fiscalité économique intervenu en 2010, elle maintiendra, en lien avec le prestataire qui l'accompagne, les échanges avec les services fiscaux de l'Etat en vue de la poursuite de rectification des bases.

De nouveaux chantiers devront s'ouvrir comme la dématérialisation des procédures comptables pilotée par le service budget comptabilité mais qui engage l'organisation collective et transversale de travail.

Le budget du service *budget comptabilité* se compose principalement d'opérations comptables réglementaires et des charges financières liées aux emprunts. De ce fait, le service poursuivra son intervention dans la gestion de la dette au regard du contexte financier, du renchérissement du coût du crédit et du resserrement du nombre d'acteurs présents sur le marché bancaire des collectivités locales. Une attention particulière sera portée à l'encours de dette et aux emprunts nouveaux à mobiliser.

Un travail spécifique aux procédures de dématérialisation de la chaîne comptable devra être engagé afin de répondre à l'obligation réglementaire arrêtée au 1er janvier 2015. En parallèle de ce projet, le service lancera la procédure d'échange dématérialisé avec les services préfectoraux pour l'ensemble des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Afin de développer une comptabilité analytique, le service *études et programmation financières* poursuivra en lien avec les directions et services pilotes le renseignement d'axes d'analyse qui doit permettre de donner une valorisation financière aux actions conduites par les services municipaux dans les quartiers, dans les équipements, à destination des usagers.

Il contribuera en outre au développement de la gestion du patrimoine communal en appuyant le service du bureau d'études à la constitution d'un référentiel patrimonial avant son intégration dans un système d'information spécifique.

Il sera amené à renforcer les outils de la programmation et du pilotage budgétaire.

Dans cette perspective, une réflexion est conduite en partenariat avec la DOSTIC afin d'étudier les possibilités de conception d'un système d'information décisionnel.

Enfin, afin de développer l'optimisation du financement externe des projets municipaux, le service proposera la création d'un référentiel de subvention et le renforcement de l'accompagnement des services dans le dépôt d'une demande de financement et de versement de la subvention.

Le service *observatoire des marchés publics* maintiendra son activité de passation et de suivi des procédures de marchés publics, qui se traduit financièrement par la publication des avis d'appel publics à la concurrence et des avis d'attribution. Ces dépenses seront impactées par une recherche d'optimisation des supports de publicité. Le service propose donc cette année encore un budget à la baisse.

Le service renforcera par ailleurs ses actions de formation juridique internes en lien avec le service du conseil et du contentieux et engagera la rédaction d'un guide des procédures internes relatif à la passation et à l'exécution des marchés publics.

Enfin, afin de s'inscrire dans les orientations municipales d'une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, le budget de fonctionnement du *service achats* est proposé cette année au même niveau que le réalisé 2011, soit en diminution de 11,84% par rapport au budget primitif 2012 et de 9,76% par rapport au réalisé 2012. Cette hypothèse de travail pour être mise en œuvre s'accompagnera :

- d'une contrainte forte des crédits consacrés aux fournitures de bureau des directions et services avec un suivi accru des crédits (réfaction de 20%),
- d'un objectif de 10% de réduction du nombre de copies avec une sensibilisation des usagers sur les pratiques de reprographie et d'impression.

Ces propositions s'inscrivent dans le prolongement des actions de rationalisation des dépenses déjà engagées mais nécessiteront un examen très attentif des demandes des services.

➤ **Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs**

A la rentrée scolaire 2012/2013 les effectifs des élèves accueillis dans les écoles maternelles sont stables (2 288 élèves soit - 4) mais progressent dans les écoles élémentaires (3 187 élèves soit + 137). (2010/11 : 2 272 enfants en maternelle, 3 090 en élémentaire).

Les dépenses du service *enseignement* sont en diminution de 83 265€, soit - 4,97%, les recettes diminuent de 131 870€, soit - 21,5%.

Moyens pédagogiques

Ce poste correspond aux achats liés directement au fonctionnement des classes. Il comprend principalement le crédit élèves avec l'achat des livres, des fournitures scolaires, des matériels pédagogiques et les photocopies. Le crédit élèves ne sera pas revalorisé à la rentrée scolaire 2013, l'augmentation repose sur l'évolution des effectifs (+ 4 155€).

Classes de pleine nature

Dans un intérêt pédagogique, il a été décidé d'adapter cette activité concernant les classes de CM2, en accord avec l'éducation nationale, et de cibler les élèves de CM1. Une transition progressive s'est mise en place à la rentrée scolaire 2011/2012 pour trois années, afin de permettre le départ de toutes les classes d'âges. Le nombre d'élèves concernés est légèrement inférieur à l'an dernier, 828 contre 866 (- 4 870€)

Soutien aux familles

A la rentrée, chaque élève scolarisé en élémentaire bénéficie de l'attribution d'une pochette de fournitures scolaires. Un dictionnaire est offert à chaque élève de CE2 et des classes spécialisées. Pour les fêtes de Noël, un livre est donné à chaque enfant.

Les crédits dédiés au transport des enfants porteurs de handicap (décisions prises par le MDPH⁷) diminuent dans le cadre du nouveau marché intra et extra-muros. Cette dépense est totalement compensée par les recettes. La diminution des crédits provient de tarifs plus faibles (- 94 320€).

⁷ MDPH : maison départementale des personnes handicapées.

Frais de scolarité

Les contributions versées aux écoles privées de la ville, basées sur un forfait contractualisé, sont revalorisées sur le coût de la vie, soit 1 227€ par élève pour l'année scolaire (+ 11 700€).

Prestation en direction des enseignants

Pour une meilleure cohérence financière, les recettes de cette prestation sont transférées au service accueils des temps scolaires et de loisirs (ATSL). Quant à la gestion, elle reste sous la responsabilité du service enseignement.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, la programmation pluriannuelle d'investissement prévoit une enveloppe annuelle de travaux de 1 200 000€ et de 135 000€ pour le renouvellement du mobilier scolaire d'une école ainsi que pour les ouvertures de classe et le renouvellement du mobilier courant et des salles de restauration.

Le budget de la *restauration scolaire* enregistre une évolution significative de 3,56% résultant de l'introduction du pain bio, l'augmentation des tarifs du SIRESCO⁸, de la hausse d'effectifs dans le secteur loisirs depuis 2011 et de la hausse des effectifs scolaires prévisionnels.

Les prévisions par poste sont les suivantes :

- écoles :
582 881 repas enfants,
61 376 repas adultes,
114 985 goûters,
- centres de loisirs :
101 810 repas enfants,
26 762 repas adultes,
114 184 goûters,
- personnes âgées :
52 655 repas du midi,
45 747 repas du soir.

Néanmoins, les dépenses liées au fonctionnement en terme de logistique baissent de 11,47%.

La recette des repas est globalement stable (0,63%).

⇒ Le budget annexe de la restauration municipale

Les dépenses du budget annexe de la restauration municipale sont stables avec une prévision annuelle de 38 230 repas complets, et 76 700€ d'achats de denrées alimentaires entrant dans la confection locale de plats (grillades, salades composées...).

Les prévisions intègrent la revalorisation des tarifs du SIRESCO et 4 jours de fonctionnement en moins.

Les recettes du self accusent une variation identique à celle des dépenses, liées à la stabilité du taux de fréquentation.

⁸ SIRESCO = Syndicat intercommunal pour la restauration collective

Le budget 2013 du secteur pédagogique du service *accueils des temps scolaires et de loisirs* permet le maintien de l'ensemble de l'activité : accueils péri et extra scolaires et mini séjours.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,37% par rapport à 2012. Cette diminution est justifiée par un réajustement budgétaire compte tenu du réalisé 2012.

Concernant les recettes, il est prévu une diminution de 7,11% par rapport au BP 2012. Ce taux s'explique principalement par la baisse des subventions liées à la dégressivité du CEJ⁹ et l'application de la convention de la PSO¹⁰.

En effet, la caisse d'allocations familiales ne finance qu'une demi-heure au lieu d'une heure du temps méridien. De plus, les accueils gratuits qui sont organisés dans le cadre des animations de quartiers ne répondent plus à la convention de la prestation de service ALSH¹¹. Cela représentera une baisse de 104 304€.

➤ **Direction des actions et prestations en direction des familles**

Le service vacances

Le service *vacances* va poursuivre sa réflexion sur la diversité des destinations et contenus d'activités initiée pour les séjours 2013. La démarche d'évaluation va se développer en 2013 permettant d'adapter l'offre aux besoins exprimés par les familles.

L'organisation des départs et des séjours n'étant pas complètement satisfaisante, le service vacances en lien avec les autres directions en charge d'activités similaires, envisage les évolutions nécessaires afin d'assurer la sécurité des familles tout en améliorant la lisibilité de l'action municipale.

Compte tenu de l'évolution démographique de la ville au regard des contraintes financières, une modification des critères de sélection va être envisagée afin que chaque enfant puisse participer au moins une fois par an à un séjour organisé par la ville.

Le service petite enfance

La ville va poursuivre la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du Schéma Directeur Petite Enfance en réservant des places au sein de structures privées et publiques (crèche hospitalière). Ainsi, en 2013, l'offre d'accueil augmentera de 28 nouvelles places. La ville sera en mesure de proposer 237 places dont 154 en gestion directe, soit 57 nouvelles places financées depuis novembre 2012.

Parallèlement, le projet de créations de structures de 40 places se poursuit avec l'ouverture d'un premier établissement prévu au début de l'année 2014.

Le service petite enfance poursuivra la réflexion sur le fonctionnement des futurs équipements afin d'en assurer l'efficacité en répondant aux besoins des familles ivryennes tout en maintenant une qualité d'accueil optimale.

⁹ CEJ = Contrat enfance jeunesse

¹⁰ PSO = Prestation de service ordinaire

¹¹ ALSH = Accueil de loisirs sans hébergement

➤ *Direction sports*

Les services et la direction des sports ont participé à la construction budgétaire conformément aux objectifs et orientations municipales, favorisant la continuité des services, des actions et prestations en direction des ivryens. Ainsi, le budget global des sports a été élaboré au regard du réalisé 2011, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Ce budget hors subventions, est globalement en diminution comparativement au compte administratif 2012.

Pour autant, le budget tel qu'élaboré devra permettre la reconduction et le maintien des objectifs majeurs de la politique sportive municipale, à savoir :

- le soutien aux associations sportives ivryennes, via les subventions,
- la mise à disposition des équipements sportifs,
- la mise en place des activités sportives municipales en faveur des ivryens, de l'enfance aux seniors.

Cependant, les crédits relatifs aux contraintes réglementaires d'hygiène, de sécurité et de maintenance sont de plus en plus prégnants dans l'équilibre budgétaire en faveur de la politique sportive. De ce fait, les actions municipales permettant le déploiement la politique éducative du sport et par le sport, hors associations, sont interrogées.

Les subventions municipales : le budget proposé est constant et marque la volonté du soutien municipal aux associations sportives pour tous les publics et à tous les niveaux de pratique.

Service des installations sportives

Le budget du service permettra la reconduction de l'ensemble des prestations incontournables, entretien hygiène, entretien maintenance et contrôles réglementaires afin d'assurer la sécurité des équipements et du public. Pour ce faire, des plans d'actions sont mis en œuvre annuellement et programmés pluri-annuellement. Dans le même temps, le service travaille à une restructuration et une réorganisation qui devront permettre une gestion des moyens humains et matériels mieux adaptée aux besoins du service public. Le budget repose sur deux grandes prestations :

- mise à disposition des équipements sportifs (55% environ du budget) : ensemble des prestations dont les crédits sont principalement dédiés à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène, phytosanitaires, les équipements individuels des agents,
- entretien maintenance réglementaire (45% environ du budget) : ensemble des prestations permettant la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance des équipements sportifs ainsi que la réalisation des contrôles de maintenance obligatoires. Ces prestations sont réalisées par des organismes agréés.

La proposition de recettes de fonctionnement est constante.

Service des équipements nautiques

Le budget 2013 du service intègre les revalorisations des prix des produits chimiques et traitements spécifiques (chlore, produits de traitement des eaux...), ainsi que le coût des contrôles réglementaires obligatoires (analyse des eaux de baignade, mur d'escalade, détecteurs de fuite de chlore...). Ces prestations sont incontournables et obligatoires pour permettre l'ouverture des équipements sportifs. Dans le même temps, l'agence régionale de santé (ARS) modifie, dès cette année, les procédures d'analyse et contrôle des eaux de baignade. Cette disposition impactera davantage le budget du service. Ces prestations, principales sources de dépenses, représentent 90%, environ des charges de fonctionnement.

Les crédits inhérents à la dotation spécifique d'équipement de protection individuel (EPI) sont en baisse de - 12%, les besoins ont été réévalués. Néanmoins, un niveau optimal de sécurité pour les agents sera maintenu.

Au-delà des missions « traditionnelles » de mise à disposition des équipements et de l'accueil des publics en leur sein, la promotion des activités nautiques et leur enseignement dans le cadre de l'éducation physique et sportive (EPS) en primaire notamment, mais aussi en faveur des adolescents (public déficitaire au sein des équipements nautiques) sont une priorité éducative du service en 2013. Cet objectif doit favoriser les politiques publiques sociales dans le domaine de la santé publique, de la mixité des publics, de l'accès au sport au plus grand nombre et des apprentissages. Toutefois, l'acquisition de matériel éducatif et pédagogique nécessaire, ne pourra pas être une priorité cette année.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont évaluées à montant constant. Effectivement, le taux d'occupation des équipements nautiques est arrivé à saturation et ne pourra pas se développer dans le cadre du fonctionnement actuel.

Service des activités sportives municipales

Les différents dispositifs en direction des adultes et des jeunes durant l'année et pendant les congés d'été sont mis en œuvre au regard des objectifs éducatifs et sociaux définis par la municipalité.

Le dispositif « Animations PMC au centre sportif et socio culturel Pierre et Marie Curie » est reconduit afin de répondre aux besoins et aux attentes des habitants du quartier du Petit Ivry et ce, dans l'attente de la mise en place de la maison de quartier « centre social » Pierre et Marie Curie.

En 2013, la gestion financière et humaine est transférée du service accueils des temps scolaires et de loisirs au service des activités sportives municipales, permettant la gestion pleine et entière du dispositif sportif en direction des enfants.

L'ensemble de ces prestations doit permettre à un large public d'accéder à une pratique sportive encadrée par des professionnels, à des tarifs accessibles à tous.

Par ailleurs, la mise en place de nouvelles activités destinées à des publics nouveaux et variés reste un objectif affirmé du service, tout comme l'organisation ou la co-organisation des manifestations sportives (forum des sports, Challenge Marrane, Marrane des quartiers, Humarathon, Quinzaine sportive, Ivry en fête, Pouss'foot).

Cependant, le budget 2013 impose au service de réévaluer une partie des prestations et actions quant à leur contenu ou au niveau de qualité et quantité en faveur des ivryens.

Les recettes sont estimées à la même hauteur qu'en 2012. Elles émanent notamment, de la participation des usagers aux dispositifs, des subventions inhérentes au contrat enfance jeunesse et à celle relative aux jeux sportifs du Val-de-Marne (Conseil général), pour l'organisation de la Quinzaine sportive.

➤ **Direction des affaires culturelles**

Les propositions budgétaires 2013 permettront la mise en œuvre d'une politique culturelle fondée sur un soutien fort à la création, la diffusion, le développement des pratiques amateurs et la sensibilisation aux recherches et expérimentations contemporaines.

Le service des *arts plastiques* développera les missions confirmées en 2012.

Ainsi, dans le cadre de la formation artistique pour un public amateur, la saison 2013/2014 permettra de nouvelles propositions pédagogiques (qui viendront s'ajouter aux deux nouveaux cours créés en 2012 (BD et photos). L'exposition des travaux des élèves, qui a lieu traditionnellement à la Galerie Fernand Léger en juin, sera accompagnée d'un événement particulier mettant en vie certains travaux des ateliers d'adultes.

Concernant l'art public et le patrimoine artistique, le service pilotera la restauration d'une à deux œuvres, réalisera le recollement et la mise en espace de la collection des oeuvres mobiles et fixes dans la ville. Il poursuivra le travail de réflexion et de réalisation nécessaire à l'implantation d'une œuvre pour l'école du Quartier Parisien, ce travail est d'ores et déjà engagé avec un artiste lauréat de la Bourse d'Art.

Un certain nombre d'évènements artistiques seront bien évidemment mis en œuvre, dans et hors les murs de la galerie Fernand Léger : une exposition au mois d'avril/mai, l'organisation des « pleins feux » et de la troisième « Nuit blanche » fin septembre, début octobre, sans oublier les expositions organisées au Kiosque Raspail.

La *bibliothèque médiathèque* mettra quant à elle en œuvre des projets qui s'articulent autour de deux axes forts :

- la sensibilisation à l'écrit, à l'image et au numérique par le biais de rencontres publiques avec de nombreux acteurs de la culture (auteurs – artistes – musiciens – réalisateurs...). Des conférences-débats et spectacles portant sur des enjeux de société seront organisées.
- les actions d'insertion sociale et culturelle mises en œuvre pour des publics éloignés de l'offre de la médiathèque.

Des projets en direction du jeune public, réalisés en partenariat avec l'Education nationale, les équipes culturelles et les services municipaux, vont donc être mis en vie durant cette année. Il s'agira notamment de l'Exposition Pomelo, la cinquième édition du prix Kilalu, la Fête du Cinéma d'animation et d'une semaine internationale des solidarités.

De même, des projets en direction des publics jeunes adultes et adultes seront programmés, notamment le prix littéraire des lycéens, le mois du film documentaire ou encore les Mards. Fin juin, dans le cadre de la semaine de révision des examens, la médiathèque élargira exceptionnellement ces horaires d'ouverture afin de permettre aux étudiants, collégiens et lycéens de profiter des salles d'études.

L'action du portage à domicile, le projet du conte au CMPP¹², les animations lectures dans les crèches et les jardins de lectures, sont autant de projets hors les murs qui permettent la rencontre avec des publics spécifiques.

Le *conservatoire* poursuivra en 2013 ses deux missions essentielles : la pédagogie et la diffusion de la musique classique.

En terme pédagogique, les 700 élèves (âgés de 4 à 75 ans) accueillis dans neuf départements (corde, vent, polyphonie jazz, danse classique, formation musicale, guitare et voix) encadrés par 42 enseignants se verront proposer, comme les années passées, un cursus d'apprentissage musical qui mêle à la fois des pratiques individuelles instrumentales et des pratiques collectives (instrumentales ou vocales) ainsi que des cours théoriques (formation musicale, analyse, formation musicale assistée par ordinateur).

La démarche pédagogique proposée intègre de multiples actions de diffusion organisée par les enseignants avec tous les élèves. Cette année encore, les élèves seront donc amenés à être en situation de concert au cours des multiples « heures de musique » organisées dans les différents lieux de la ville.

Les projets en lien avec d'autres services municipaux ou associations locales : Luxy – médiathèque, théâtre Antoine Vitez, secteur culture scientifique seront reconduits.

Une collaboration nouvelle entre le conservatoire et le service vacances va permettre la réalisation d'un séjour musical avec La Lisa à Cuba qui concernera douze élèves du conservatoire.

Le travail mené au sein des classes CHAM¹³ du collège Georges Politzer ainsi que la réalisation des onzièmes rencontres départementales de musique de chambre en mai prochain (qui regroupe plus de 100 stagiaires, enfants et adultes), participent pleinement de la mission pédagogique de ce service et seront donc reconduites.

En terme de diffusion, trois semaines thématiques musicales seront développées avec des artistes de renommée internationale, des ensembles en résidence et bien sûr la participation des professeurs du conservatoire. (à noter que la semaine thématique qui se déroule en décembre habituellement n'aura pas lieu compte tenu des contraintes budgétaires).

Ces semaines musicales (Semaine de la Mémoire, de la musique viennoise et de la Renaissance) comprennent dix-huit concerts ainsi que des ateliers de lutherie, expositions et master class avec des artistes de renom.

L'équipement *Le Hangar/Tremplin* poursuivra en 2013 la mise en œuvre de ses missions que sont la mise à disposition de studios de répétitions, l'organisation de séances d'enregistrement, la formation musicale (cours, ateliers et stages) et la diffusion des musiques actuelles et nouvelles scènes (organisation de concerts-événements solidaires, etc).

¹² CMPP = Centre médico psycho-pédagogique

¹³ CHAM = Classe à horaires aménagés musique

L'ensemble de ces activités seront reconduites, les contraintes budgétaires entraîneront une diminution en 2013 de deux concerts. Cet état de fait ne devrait pas remettre en cause le fondement du projet du Hangar. L'arrivée d'un nouveau responsable de service en 2013 sera mis à profit afin d'évaluer le projet qui a été mené depuis ces cinq dernières années, et pour proposer, si besoin, de nouveaux axes de travail.

La culture scientifique : le programme de la ville de diffusion de la culture scientifique et technique vise plusieurs objectifs :

- faciliter l'accès aux sciences pour tous les citoyens,
- développer le goût des jeunes pour la science,
- valoriser le patrimoine scientifique, technique et industriel.

Pour répondre à ces intentions, trois grandes opérations sont prévues dans la proposition budgétaire 2013. Ainsi, le 8ème salon du Livre d'Histoire des Sciences et Techniques a permis d'aborder, sous différents angles et auprès d'un public large, un enjeu fondamental du 21ème siècle : les énergies. Cet événement majeur marque le début d'une série de rencontres scientifiques. Quatre rendez-vous des sciences seront proposés tout au long de l'année, au cœur des quartiers et au plus près des préoccupations des ivryens. En complément, un cycle de rencontres mensuelles autour du thème de la mémoire est programmé de janvier à juin.

Par ailleurs, l'élaboration d'un projet de valorisation de l'Eclateur de Frédéric Joliot Curie, symbole du lien entre recherche industrielle et recherche scientifique, permettra d'ancrer de manière durable la culture scientifique et technique comme patrimoine de la ville et d'accompagner la mutation de notre cité.

La danse moderne : les cours et ateliers municipaux s'adressent majoritairement aux enfants à partir de 3 ans et aux adolescents. Ils sont reconduits avec près de 600 élèves inscrits pour l'année 2013. Le gala de fin d'année sera organisé au gymnase des Epinettes, en fin de saison (juin) sur quatre soirées et permettra de présenter le travail de la saison à l'ensemble des parents d'élèves (environ 2 000 personnes).

Au côté des services culturels municipaux, trois importants équipements de la culture œuvrent à l'application des orientations de la politique culturelle menée par la ville, et sont, à ce titre, soutenus par la collectivité territoriale :

- le CREDAC, Centre d'art contemporain d'Ivry a pour mission d'être attentif à l'actualité artistique émergente et d'en donner, à travers des expositions, l'accès au public. En 2013, trois démarches artistiques seront données à découvrir (Keonraad Dedobbeleer – Lara Almarcegui – Michel Aubry) et un ensemble d'actions ouvertes et adaptées en direction des publics les plus variés sera reconduit (crédacollation/Art-thé/atelier-goûter/visite commentée, mardi, classe à PAC (classe à projet artistique et culturel).
- le théâtre Antoine Vitez (TAV), dont la mission est centrée sur la création artistique dans le domaine du spectacle vivant particulièrement en chanson et pour le jeune public, proposera quatre résidences artistiques en 2013 et assurera son dispositif de compagnonnage d'artistes peu connus. Une vingtaine de spectacles seront ainsi présentés pour 115 représentations dans l'année qui se répartissent de la manière suivante : 60 à 65 représentations scolaires (les chemins du théâtre) et 45 à 55 représentations tout public.

Ce travail de diffusion donne lieu à d'importants projets d'actions culturelles (rencontres - ateliers - scènes de voisinage et de quartiers - parcours chansons - petits correspondants du théâtre – etc). En 2013, une collaboration entre le conservatoire et le théâtre permettra la réalisation d'un micro-opéra entre les élèves musiciens et danseurs et la chorégraphe Bintou Dembelé. La dotation budgétaire allouée au TAV en 2013 est en réduction. Cette diminution ne remet aucunement en cause l'activité de cet équipement et s'explique par un fonds de roulement de trésorerie moindre, initialement inscrit lors de la création du SPIC (service public industriel et commercial)

- le théâtre des quartiers d'Ivry - Centre dramatique national en préfiguration, poursuivra son projet de création théâtrale et d'école du spectateur, sur le territoire de la ville et du département du Val-de-Marne conformément aux missions que l'Etat, le Département et la Ville ont confié aux deux co-producteurs, Adel Hakim et Elisabeth Chailloux. L'année qui vient sera évidemment mise à profit pour poursuivre le travail sur le projet du Centre Dramatique National à la Manufacture des Œillets avec l'ensemble des partenaires. Pour rappel, les travaux commenceront mi 2014 pour une livraison du bâtiment fin 2015.

⇒ Le budget annexe le cinéma municipal Le Luxy

Les moyens budgétaires affectés à cet équipement permettent la mise en vie et la poursuite d'un projet ambitieux sur notre territoire. Envisagée dans le cadre d'une politique culturelle clairement affirmée, la programmation et l'activité du Luxy se développent en marge des pratiques du cinéma commercial auxquelles elles proposent une alternative.

La programmation met à l'honneur les films qui ne trouvent pas de place dans les cinémas commerciaux. Le Luxy permet ainsi tout à la fois aux œuvres d'être vues (et donc aux cinéastes de continuer à tourner) et aux spectateurs d'accéder à ce large pan de la production qui n'entre pas dans une logique économique.

Sur le plan de l'activité, le Luxy s'érige, au gré d'une politique d'animation riche et variée, en un lieu de vie, espace d'échange, de dialogue, de convivialité mais aussi d'analyse et d'éveil à la lecture de l'image.

Attentif au territoire dans lequel il se trouve dans un souci de proximité avec ses habitants comme avec les événements qui l'animent, le Luxy fait clairement de la salle de cinéma un espace partagé, un bien public, fidèle en cela à l'appellation qui orne son fronton « cinéma d'Ivry ». Service municipal, il veille également à permettre à tous d'accéder aux œuvres cinématographiques par l'action conjuguée d'un travail d'accompagnement et la mise en place de tarifs abordables.

Membres du réseau Europa Cinéma, le Luxy compte parmi la centaine de salles distinguées au niveau national par l'obtention du classement Art et Essai avec les trois labels d'excellence suivants : Recherche et Découverte, Jeune public et Répertoire.

➤ **Direction jeunesse**

En 2013, avec un budget de 712 000€, il s'agira de poursuivre la dynamique de mise en œuvre des engagements municipaux issus des Assises de 2009 et d'intervenir dans des domaines éducatifs diversifiés avec un personnel renouvelé plus engagé et plus ambitieux. Ainsi à travers son activité, elle a commencé à tisser des liens avec les directions municipales et les partenaires.

Pour cette année, les principaux objectifs poursuivent le travail entamé depuis deux ans à savoir, améliorer l'organisation et le fonctionnement de la direction, développer les actions existantes et mettre en place les engagements municipaux concernant la jeunesse.

Il est à noter que la direction jeunesse a été chargée de mettre en œuvre le projet de résidences sociales en collaboration avec le service habitat et la direction des affaires médico-sociales.

Service accès aux droits

Ce service est principalement chargé d'un accompagnement individuel ou collectif des jeunes adultes dans des domaines particulièrement structurants (formation, emploi, logement...).

Il gère le Point d'Information Jeunesse, (PIJ) avec un budget de 14 000€.

Il pilote le dispositif SOS Rentrée en coopération avec le Conseil général du Val de Marne et dans le prolongement organise le Forum Avenir Formations (6 216€) ; cette manifestation issue du dispositif SOS Rentrée est co-organisée avec la ville de Vitry et en partenariat avec le CIO¹⁴ et l'Education nationale.

Il s'adresse aux élèves de 3^{ème} des 2 communes et rassemble les lycées du district et des acteurs de la vie économique. La pertinence de cette manifestation sera interrogée en 2013.

Il assure la mise en œuvre des contrats de réussites solidaires (Coreus) avec un budget de 20 000€.

Les principaux objectifs pour 2013

Augmenter le nombre de contrats de réussite solidaire (Coreus) et constituer un réseau de partenaires notamment dans les domaines de la formation de l'emploi et de la création d'entreprises. Budget prévu 20 000€.

Les résidences sociales

Nouveau projet municipal, qui vise à permettre aux jeunes adultes en attente d'avoir accès à un logement autonome. En collaboration avec la direction des affaires médico-sociales, la direction jeunesse interviendra en 2013 sur l'accompagnement éducatif et l'hébergement des jeunes logés aux foyers Spinoza et Louis Bertrand.

Service citoyenneté, vie associative

Subvention aux associations

Le tissu associatif sur la commune est dense. Le service assure la subvention de 4 associations pour un montant total de 210 750€.

Recherche de l'idéal (1 000€), El Duendé (8 000€), Cap sur Ivry (5 100€) et les Bergers (196 650€)

¹⁴ CIO = Centre d'information et d'orientation

Les coups de pouces (15 000€)

Ils servent à soutenir des projets de groupes constitués, hors associatif donc, dans les domaines culturels, solidaires, scientifiques ou sociaux.

Engagement des Assises de la jeunesse de 2009 : la première session du conseil local de la jeunesse (CLJ) aura lieu en février 2013.

Le conseil devra dans les mois qui suivront définir ses règles de fonctionnement.

Le CLJ ne dispose pas de budget propre.

Chèques vacances

Il sera proposé cette année la distribution des chèques vacances à 1 032 jeunes ivryens pour un montant de 102 000€. Cette prestation était auparavant budgétée sur le poste de la direction qui dispose désormais de 2 000 € pour des frais ponctuels (documents spécifiques transversaux...)

Service animation actions éducatives

Espaces collégiens

Les services ont participé à définir les ambitions, les concepts éducatifs et la démarche pédagogique des espaces collégiens. Un travail collectif avec les directions de la scolarité et des loisirs éducatifs, de la démocratie et de l'action citoyenne notamment a permis de poser les bases du fonctionnement. Ces espaces devraient être mis en œuvre au second trimestre 2013 pour un montant de 9 000€.

Les antennes jeunesse (44 000 €)

Elles ont connu une activité plus dense et par conséquent une hausse de fréquentation en 2012. Toutefois, le personnel parfois attentiste dans son engagement auprès des jeunes a rencontré des difficultés pour mettre en place le projet éducatif ambitieux.

Fort de cette expérience, l'arrivée de nouveaux personnels au cursus et aux motivations plus proches du projet municipal devrait favoriser un nouvel essor des structures.

Secteur séjours vacances

Ce service a en charge l'organisation des séjours été/hiver/printemps (185 000€), séjours aux Vignes (50 000€), mini-séjours (8 000€) et villagedu monde 40 000€, ainsi que les stages de formation pour le BAFA¹⁵ (8 550€).

➤ *Mission locale*

La mission locale intercommunale d'Ivry-Vitry est intégrée au sein d'un Groupement d'Intérêt Public qui gère également le PLIE¹⁶ et la cellule emploi ANRU¹⁷. Sa mission est d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

¹⁵ BAFA = Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

¹⁶ PLIE = Plan local pour l'insertion et l'emploi

¹⁷ ANRU = Agence nationale pour la rénovation urbaine

La finalité de la mission locale est de permettre aux jeunes qu'elle suit d'accéder à un emploi pérenne ; pour cela il est nécessaire de travailler sur deux axes préalables : l'orientation professionnelle et l'accès à une formation. Ces trois dimensions de l'action menée par la structure (orientation/formation/emploi) s'inscrivent dans une approche globale liée aux champs du social (accès au droit, logement, santé, culture, mobilité internationale).

La mission locale propose ainsi un accompagnement personnalisé des jeunes par 20 conseillers qualifiés (dont 7 sur l'antenne d'Ivry). Depuis 2005, la mission locale fait partie du service public de l'emploi. Elle est aussi organisme de formation par le biais de ses prestations d'élaboration de projet professionnel. Elle est enfin au carrefour de différents champs d'acteurs institutionnels : Pôle Emploi, Centre d'Information et d'Orientation, Point Information Jeunesse, centre municipal de Santé, direction jeunesse, service de l'action sociale (CCAS), Espace Départemental des Solidarités, Club de prévention Espoir (éducateurs spécialisés) et d'autres associations ivryennes (Collectif SDF, Société Saint Vincent de Paul).

En 2008, la mission locale accueillait environ 2 500 jeunes pour les deux villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine. En 2012, 3 264 jeunes ont été suivis dont 1 061 sur l'antenne d'Ivry. 368 étaient accueillis pour la première fois.

Ces chiffres montrent une progression globale de la fréquentation de la mission locale intercommunale et un renouvellement régulier de son public.

En 2012, la participation de la ville d'Ivry-sur-Seine aux dépenses de fonctionnement de la mission locale intercommunale a été de 220 000€, soit 17% du budget prévisionnel global de la structure. Les participations des deux communes constituant le groupement d'intérêt public représentent 36% de ce budget.

La masse salariale constitue 80% des dépenses de la mission locale, elle évolue chaque année en raison de l'application des mesures du règlement intérieur, qui implique une augmentation de la valeur du point chaque année en référence à l'indice INSEE¹⁸.

Pour l'année 2013, nous déploierons l'action CV vidéo, projet dont la finalité est d'aider les jeunes suivis à la mission locale d'Ivry/Vitry à décrocher un emploi plus facilement et en favorisant l'égalité des chances. L'objectif secondaire est de développer l'autonomie et de valoriser l'image des jeunes concernés. Les CV vidéo figurent sur le site Internet de la mission locale. La durée de vie d'un CV vidéo sur le site sera de 3 à 6 mois. Les candidats les ont également sur une clef USB afin de le proposer eux-mêmes aux entreprises qu'ils contactent. Enfin la mission locale est avec le cap emploi l'un des deux uniques opérateurs du dispositif des emplois d'avenir. La mission locale est d'ailleurs pilote sur le territoire d'Ivry/Vitry et organise dans ses locaux les cellules opérationnelles locales avec les deux agences du Pôle Emploi.

➤ *Direction des affaires médico-sociales*

Le budget de fonctionnement de la DAMS est largement diminué en dépense en 2013. En effet, il n'y a pas été inscrit de subvention destinée à la section hébergement du budget de l'EPSMSI¹⁹ puisque cette structure, n'a pas fait de demande pour cette année. La subvention d'investissement de 40 000€ reste identique en 2013 conformément aux termes de la convention.

¹⁸ INSEE = Institut national de la statistique et des études économiques

¹⁹ EPSMSI = Etablissement public social et médico-social intercommunal

Les autres sommes inscrites restent identiques et correspondent aux frais de serrurier, de gardiennage d'animaux ou d'ambulance, engagés lors des admissions en soins psychiatriques et au remboursement de ces derniers par la CPAM²⁰.

Service municipal de médiation et d'accès au droit (SMMAD)

Il est à budget constant depuis 2011, maintenu à 45 950€ en dépenses de fonctionnement.

Il assure 43 heures d'ouverture au public avec 31 permanences hebdomadaires dont 10 sans rendez-vous qui sont assurées par 23 partenaires professionnels spécialisés.

Clairement identifié comme pôle ressource dans le domaine juridico-social et judiciaire, par les usagers, les associations et les institutions. Le SMMAD développe une coordination et des partenariats permettant une mise en réseau des multiples intervenants notamment au travers des « ateliers juridiques du SMMAD » (autour des violences conjugales, l'ordonnance de protection, discrimination, soutien à la parentalité, le médiateur, la pilule 3ème et 4^{ème} génération..., saisines et procédures).

Son rattachement depuis 2012 à la DAMS le positionne plus encore comme un acteur incontournable de l'accès aux droits sur la commune.

Service action sociale et secteur handicap

Le budget du service action sociale, au demeurant modeste puisque de 215 960€ dont 98 850€ en subventions aux associations, est en augmentation du fait justement de l'augmentation des subventions aux associations de lutte contre l'exclusion et au CCAS²¹ et ce pour répondre à un contexte social extrêmement difficile pour les familles.

Ont été augmentées, en particulier, la subvention à l'association EMMAUS afin de permettre à cette association de reprendre des activités, comme de nouvelles domiciliations de personnes sans domicile fixe, qui avaient été suspendues suite au désengagement de l'Etat.

Ont aussi été augmentées les subventions aux Restaurants du Cœur et à la Croix Rouge.

Pour l'action sociale, il permettra de développer les actions déjà entreprises sur les années précédentes : accueil, orientation et soutien aux ivryens les plus fragilisés.

Le budget consacré aux sorties familiales est reconduit à l'identique mais une réflexion est en cours pour que celles-ci bénéficient encore plus aux ivryens qui ne partent pas en vacances.

Pour le secteur handicap ce budget permet la poursuite des actions de sensibilisation au handicap, en particulier celles menées dans les écoles.

²⁰ CPAM = Caisse primaire d'assurance maladie

²¹ CCAS = Centre communal d'action sociale

Centre municipal de santé (CMS)

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,40%. Cette augmentation est le fait :

- de l'inscription au budget 2013 de la quote-part de la subvention Atelier Santé Ville pour Vitry-sur-Seine d'un montant de 25 000€ qui figurait les années précédentes en décision modificative,
- de l'inscription de la subvention au SAMI²² de Vitry-sur-Seine, dont 20% des usagers sont ivryens, pour 3 000€,
- de la mise en place depuis 2012 de l'IVG²³ médicamenteuse pour 16 000€ (décision du Conseil municipal de janvier 2012).

Les recettes progresseront de 2,97% notamment pour la médecine et le laboratoire.

Il reste une interrogation sur les subventions de santé publique attendues en 2013 et versées par l'Agence Régionale de Santé.

En effet, en 2012, celles-ci avaient considérablement diminué au regard des années précédentes (- 63%). L'engagement d'une préfiguration d'un contrat local de santé permettra peut être d'inverser la tendance, dans cette attente, les subventions versées pour actions réalisées dans le cadre d'un appel à projets feront l'objet d'une décision modificative dès qu'elles seront signifiées.

Service retraités

Le budget 2013 proposé en dépenses est en légère diminution du fait notamment du changement de prestataire de télé-assistance dans les foyers logement.

Cette baisse importante (- 100 000€) est accompagnée des hausses de l'enveloppe budgétaire consacrée à la réalisation des fêtes de fin d'année pour les retraités (+ 9 500€) et de la subvention d'équilibre du secteur des aides à domicile (+ 7 645€).

Le budget 2013 proposé, en recettes de fonctionnement, intègre notamment :

- la hausse de 20,26% de la dotation globale de financement du SSID²⁴ (+ 105 570€),
- l'augmentation de 35% (+ 7 000€) des contributions des usagers dans le cadre de la restauration au foyer Chevaleret (actualisation sur la base du réalisé 2012),
- la stabilisation du budget annexe du secteur aide à domicile.

⇒ Le budget annexe aide à domicile

Le budget annexe du secteur aide à domicile est en très légère augmentation (+ 0,5%) du fait des frais de personnel qui lui sont directement imputés.

L'activité est prévue constante pour 2013 avec 48 aides à domicile encadrées par 4 responsables de secteur géographique.

Ces agents interviennent auprès de 350 bénéficiaires par mois, chiffre en légère baisse du fait de la modification de la structure de la file active (moins de personnes autonomes).

²² SAMI = Service d'aide médicale initiale

²³ IVG = Interruption volontaire de grossesse

²⁴ SSID = Service de soins infirmiers à domicile

La subvention d'équilibre versée par la ville est en très légère augmentation (+ 7 645€ soit + 0,7%).

⇒ Le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Le budget annexe du SSID est reconduit pour 50 prises en charge.

Les recettes et dépenses sont en forte augmentation par rapport à 2012 (+ 22,4%). Elle s'explique par une meilleure intégration des coûts indirects au budget annexe du SSID.

La dotation globale de fonctionnement sollicitée en 2013 auprès de l'ARS²⁵ est de 588 064€ soit une augmentation de 106 582€.

⇒ Le budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

Le budget prévisionnel 2013 est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 1 223 572€ soit une augmentation de 10,8% par rapport au budget 2012 proposé.

C'est une augmentation mécanique, déjà amorcée en 2012, et due au fait d'un réajustement technique qui permet de redéfinir le périmètre des dépenses prises en compte pour établir les coûts indirects générés par le fonctionnement du CMPP. Elle traduit le coût réel pour la commune du fonctionnement de la structure.

L'offre de soins tant en cure ambulatoire que pour l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP) est reconduite à l'identique. Au total, 10 000 séances sont proposées dont 1 500 pour l'activité USPP.

Ce budget 2013 a été proposé à l'ARS sur ces bases, dans une procédure contradictoire réglementaire. Il est demandé à celle-ci un remboursement de l'acte sur la base de 134,28€ sachant que le prix moyen remboursé par l'ARS depuis 2007 est de 88€.

Les produits de la tarification sollicités auprès de l'ARS dans le cadre du budget 2013 s'élèvent donc à 1 181 572€, il est également demandé, comme le permet la structure des budgets en M22, le remboursement du déficit de 161 295€ de l'année 2011. La subvention d'exploitation versée par la ville pour le dispositif USPP.

➤ **Direction de la démocratie et de l'action citoyenne**

Le service *prévention de la délinquance* continue à travailler sur son champ de missions relativement récent (projet de service élaboré en 2010), qui sont :

- coordination territoriale au quotidien sur les questions de tranquillité publique et de prévention de la délinquance avec les services et partenaires,
- rencontres régulières sur les problématiques de tranquillité publique avec le commissariat et l'OPH d'Ivry,
- lien entre les services et le commissariat,
- gestion en relation avec le directeur général des services, du plan Vigipirate et des directives du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture liées à la sécurité publique,

²⁵ ARS : Agence Régionale de Santé

- suivi de l'observatoire local de la tranquillité publique,
- accueil physique et téléphonique des habitants et traitement du courrier.

L'ensemble de ces activités ne nécessite pas de budget de fonctionnement.

Le service comprend de plus le secteur de la médiation sociale, qui a pour mission un travail de dialogue, de prévention et de lien social, et plus particulièrement pour :

- intervenir auprès des groupes pour travailler sur le respect des lieux et des habitants,
- pacifier les relations entre les différentes générations,
- travailler sur les conflits de voisinage ayant un fort impact sur l'ambiance d'un immeuble,
- repérer les difficultés sociales des habitants en retrait des institutions et favoriser le lien avec les partenaires,
- prévenir les conflits aux abords des établissements scolaires connaissant des difficultés.

Le secteur de la médiation sociale est composé d'un responsable des médiateurs et de deux équipes de deux médiateurs, qui interviennent sur les lieux suivants :

- Plateau Monmousseau : Cité A.Huon, 18 rue Gaston Monmousseau, Cité Gaston Monmousseau (Effidis), bd de Stalingrad, Square des Peupliers, collège Romain Rolland,
- Petit Ivry : Cité Pierre et Marie Curie, Longs Sillons, Centre socio-culturel Pierre et Marie Curie,
- Centre Ville : Cité du Parc, Cité Spinoza, Cité Maurice Thorez, Cité Gagarine, Chemins du Théâtre, Place Voltaire, Centre Jeanne Hachette, Parc des Cormailles,
- Ivry Port : Cité Les Fauconnières.

L'intervention est étendue en 2013 au collège Henri Wallon.

L'activité quotidienne du secteur de la médiation ne nécessite pas de crédits de fonctionnement gérés par le service.

Des besoins ont toutefois été repérés en 2012 dans le champ de la prévention de la délinquance, qui font l'objet de propositions au budget 2013 :

- Lors de rencontres de quartier sur les problèmes de tranquillité publique, les habitants ont exprimé le souhait d'acquérir des outils pour mieux dialoguer et agir en direction des groupes se regroupant et causant diverses nuisances. Une partie des habitants par ailleurs, ne connaît pas les médiateurs malgré les multiples actions de communication et prises de contact de ceux-ci.

Il est donc proposé de mettre en place des journées type « portes ouvertes » intitulées « Bien vivre ensemble dans son quartier », qui permettraient un échange avec les médiateurs dans un cadre différent, afin que ceux-ci puissent mieux faire connaître leurs actions mais également échanger sur des cas précis.

Des moments forts seront par ailleurs proposés avec des ateliers d'initiation à la médiation autour de mises en situation. Il est proposé pour cela de travailler avec une compagnie spécialisée dans le théâtre forum, afin de rendre ces ateliers plus vivants et interactifs.

Ces journées seront ainsi l'occasion de faire connaître l'action des médiateurs et de rendre les habitants un peu plus acteurs de leur quartier au quotidien.

Il est proposé de tenir trois rencontres dans différents quartiers (Pierre et Marie Curie, Centre Ville et Fauconnières), pour un budget de 3 000€.

- Des ateliers de sensibilisation à la non-violence vont être proposés au collège Romain Rolland. Ce collège a en effet connu de nombreuses situations de violences scolaires les années précédentes, qui ont parfois eu des conséquences graves et un impact négatif sur le quartier Monmousseau.

Une intervention est donc en cours de préparation en partenariat avec le CMS et le Club Espoir. Il s'agira de travailler autour de situations concrètes vécues par les élèves ; en fonction des problématiques repérées, le CMS et le Club Espoir pourront intervenir au sein des ateliers.

Cette action ne nécessite pas de crédits spécifiques inscrits au budget du service.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour le service s'élève en 2013 à 3 000€.

Le service *vie des quartiers* voit son budget augmenter mais avec des affectations légèrement différentes, reflétant les activités du service.

Les moyens attribués aux comités de quartier et au soutien à des initiatives participatives, notamment les fêtes de quartier, diminuent, du fait d'une faible activité des comités de quartier et dans la mesure où il n'est pas prévu un accompagnement extérieur sur la démarche de démocratie dans les quartiers aussi important que l'année écoulée.

Le budget de la maison de quartier du Plateau Monmousseau augmente légèrement, reflétant ses activités. Les recettes attendues sont légèrement plus importantes (CAF²⁶, Conseil général, Région, Etat).

Un premier trimestre de fonctionnement de la maison de quartier du Petit Ivry, ainsi qu'un budget pour continuer à fêter les 50 ans de la cité tout au long de l'année 2013.

Un budget pour la préfiguration de la maison de quartier à Gagarine Truillot est prévu, pour faire vivre le diagnostic social partagé et mettre en place de premières activités.

²⁶ CAF = Caisse d'allocations familiales

Service partenariat vie associative

La part la plus importante du budget du service est constituée par les subventions aux associations. L'objectif du service est d'accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs projets ; de dynamiser la démarche partenariale entre la ville et les associations ; de travailler à développer l'activité associative dans tous les quartiers ; de valoriser l'engagement associatif auprès des Ivryen-ne-s ; d'accompagner les services municipaux dans leur travail avec les associations.

La concertation engagée depuis deux ans avec le mouvement associatif sur la définition et la gestion d'un espace associatif devrait aboutir, avant l'été 2013, à une proposition élaborée par les associations, les élu(es) et l'administration.

La définition d'un événement visant à valoriser l'engagement associatif, en lieu et place du Forum de la Vie Associative, fait l'objet d'une concertation. Elle pourrait aboutir à une initiative publique en 2013.

Un travail sera réalisé avec la direction de la communication afin d'améliorer la visibilité des activités associatives sur le portail de la ville et dans les quartiers. Le guide des associations sera remis à jour sur ce portail et ne fera pas l'objet d'une publication papier.

Un guide pratique visant à aider les responsables associatifs à mieux connaître les ressources mises à disposition par la ville, les démarches et les interlocuteurs, sera élaboré et remis à Ivry en Fête.

Afin de gérer plus efficacement l'ensemble des biens immobiliers mis à disposition des associations, le service travaillera avec les affaires foncières et domaniales et l'OPH à l'élaboration d'un parc associatif géré par le service. Cet outil permettra de répondre plus efficacement aux besoins des associations et de valoriser l'ensemble de l'aide apportée par la ville en ce domaine.

Tout au long de l'année, le service continuera de déployer une importante activité pour accompagner les associations et les services dans leurs projets et leur activité.

Secteur actions contre toutes les discriminations

Le travail du secteur concerne les trois axes: sexisme, racisme, homophobie.

Un diagnostic auprès des services et partenaires a été réalisé durant les premiers mois de l'existence du poste pour connaître leurs attentes et difficultés, en se focalisant sur le thème prioritaire des violences intra familiales. Plusieurs orientations ont ainsi pu être validées, dont la coordination des professionnel-les, l'information et la formation, qui ont été travaillées depuis, pour aboutir à l'édition d'outils et à l'organisation de formation du personnel communal courant 2013.

D'autres orientations sont également travaillées, dont celles du partenariat avec les institutions de la police et de la justice, ainsi que la prévention, via des actions pédagogiques renforcées, dans le cadre du grand format « Ivry s'engage contre les discriminations ».

Un travail a aussi été amorcé sur les thèmes de la lutte contre le racisme et l'homophobie, en particulier lors du grand format, et l'année 2013 aura pour but de proposer des orientations précises sur ces deux autres thèmes.

Secteur droits et citoyenneté des résidents étrangers

Le secteur continue son action pour permettre à tous les résidents étrangers de rentrer dans un cadre de droit commun et d'accéder à la citoyenneté pleine et entière. Dans ce cadre il continue à développer des relations avec diverses associations.

Le plan d'action pour améliorer l'accès à la langue française sur le territoire d'Ivry-sur-Seine entrera dans sa deuxième année d'élaboration. Après la constitution d'un répertoire proposant un inventaire hiérarchisé, l'année 2013 verra la mise en place concrète d'une coordination linguistique. Elle a pour vocation de recenser les besoins, d'orienter les publics en étroite relation avec les associations engagées dans ce processus.

Service Espace Gérard Philipe

L'Espace Gérard Philipe pérennise et développe des actions qui permettent une meilleure connaissance de la ville et favorisent la participation citoyenne.

La programmation de l'équipement s'adapte à différents publics. L'Espace Gérard Philipe connaît une fréquentation en hausse constante. En 2013 l'effort se poursuit particulièrement auprès du public secondaire (collèges et lycées).

Les objectifs du service pour 2013 sont :

- l'organisation de deux grands formats (école en mars/juin 2013 et retraités en novembre 2013/février 2014),
- le développement des animations pédagogiques pour le cycle primaire et secondaire,
- le développement des animations pédagogiques spécifiques pour les centres de loisirs sur la période estivale,
- la proposition d'une exposition de photographies aux mois de septembre et octobre,
- l'organisation régulière des balades historiques et des visites de la ville en car,
- la diversification de la programmation en l'ouvrant à d'autres formes de participations.

➤ Direction des espaces publics

L'année 2013 sera pour la direction des espaces publics une poursuite des engagements pris pour l'année 2012.

Pour la seconde année consécutive aucun budget n'est proposé pour la direction des espaces publics en fonctionnement.

Cependant, le groupe de travail inter-services (GAPI) mis en place dans le cadre de la prestation d'accompagnement Ville propre dès novembre 2009 continuera à se réunir mensuellement, dans le but de résoudre les points de malpropreté en mettant en commun les compétences (direction des espaces publics, direction du développement urbain, direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et communication, service du conseil et du contentieux...)

Le service *environnement déchets* se décline principalement en 2 secteurs :

Déchets

⇒ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Le secteur est identifié, pour la 3^{ème} année, dans un budget annexe qui a fait l'objet d'une intégration des charges et produits directs et/ou mutualisés par l'ensemble des services dont l'activité est impactée par la problématique « déchets » :

- mise en œuvre pour la 3^{ème} année des actions planifiées dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) élaboré en 2010 et décliné jusqu'en 2014, notamment le compostage individuel et collectif,
- mise en place de la collecte sélective des papiers cartons et emballages contenus dans les Déchets d'Activités Economiques (DAE).

Publicité

Concernant le budget général du service environnement déchets, ne subsistent que les prestations relatives à la publicité :

- 4 724€ pour l'entretien des sanisettes,
- 15 000€ d'entretien et réparation de mobilier urbain lors de déplacements desdits mobiliers non inclus dans le contrat de location de « mobilier urbain publicitaire »,
- application de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) concernant notamment les enseignes visibles du domaine public, qui génèrera une recette de 264 389€ pour la facturation au titre de l'année 2012 à percevoir en 2013 (contre 257 048€ en 2012 pour la facturation au titre de l'année 2011).

La circulaire ministérielle d'application de la TLPE prévoit une augmentation des tarifs à hauteur de 20% par an jusqu'à fin 2013 pour chaque catégorie de supports (publicités, pré-enseignes et enseignes). Ce nouveau tarif augurait une plus forte hausse des recettes mais 4 évolutions doivent être également notées :

- la forte diminution du nombre de dispositifs publicitaires (4x3) et panneaux de commercialisation de biens immobiliers,
- la sortie du champ de taxation de certains types de supports depuis la loi de finances rectificatives de 2011 (exonération des buralistes et pharmacies),
- le départ d'Ivry-sur-Seine de certaines grandes enseignes intervenu en 2012 (Saint Maclou, BHV),
- la suppression de l'enseigne de grande dimension du cinéma Pathé (200m²).

Enfin, le budget général du service environnement déchets subventionne le budget annexe déchets par une participation évaluée à 5 729 603€.

Le budget du service *entretien des espaces publics* proposé en fonctionnement est stable : un suivi rigoureux des prestations déléguées aux entreprises devrait permettre de réaliser plus d'actions de nettoyage ponctuelles dans des secteurs sensibles tels que la rampe et l'escalier Voltaire, les passages couverts....

Secteur Espaces Verts

En 2013, il est proposé de maintenir les activités suivantes :

- entretien du patrimoine arboré, élagage,
- entretien des espaces verts, le fleurissement,
- entretien des réserves foncières et délaissés de terrains,
- création de décorations lors de manifestations,
- surveillance des parcs et squares,
- entretien des fontaines et des réseaux d'arrosage,
- concours des balcons fleuris.

Secteur Nettoyement

Les activités du secteur sont maintenues :

- balayage manuel du Centre-Ville,
- balayage et lavage en régie des voies communales,
- ramassage des dépôts sauvages avec l'équipe polyvalente et les camions de centres,
- retrait des tags et graffitis et décapage divers,
- prestations de nettoyage par entreprises,
- nettoyage du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire,
- évacuations de bennes de déchets divers,
- prise de rendez-vous avec les particuliers pour l'enlèvement des encombrants,
- élimination des déchets verts et de voirie.

L'équipe de gardes urbains sera mise en place cette année 2013 : le service espère une réduction des dépôts sauvages.

Les prestations du service *déplacements-stationnement* sont reconduites pour l'année 2013 :

- en termes de gestion du parking Marat avec une légère diminution des dépenses rendue possible par des investissements consentis sur les exercices précédents (renouvellement du système de péage, travaux d'entretien et de mise en sécurité) et une augmentation des recettes, recalées sur la base des 2 années écoulées,
- en termes de gestion de l'occupation du domaine public : les droits de voirie (recettes) pour occupation temporaire sont revus à la hausse en prévision d'une augmentation du nombre de chantiers privés. Les dépenses ont été réajustées à la baisse sur la base du réalisé 2012 et des prévisions pour 2013,
- en ce qui concerne l'adhésion de la ville aux associations (Orbival pour la promotion du métro en rocade, « Rue de l'avenir » et le « Club des villes et territoires cyclables » pour des échanges d'expériences avec d'autres collectivités, le partage de connaissances techniques et juridiques relatives aux déplacements).

Les évolutions proposées sont relatives à :

- l'extension au printemps 2013 du stationnement payant sur le secteur compris entre la rue Pierre et Marie Curie, les avenues de Verdun, Maurice Thorez et Henri Barbusse, entraînant des dépenses et des recettes de fonctionnement (ainsi que des dépenses liées à la mise en service du PV électronique, des recettes d'investissement provenant du produit des amendes de police et des recrutements de personnels de surveillance),
- la mission d'assistance de la ville dans l'élaboration et la passation d'une délégation de service public relative au stationnement souterrain dans différents parkings (existants ou à venir dans le cadre des ZAC).

La plus importante partie du budget de fonctionnement du service *maintenance et travaux de voirie* est liée à sa mission de gestion de l'éclairage public.

L'entretien de l'éclairage public consiste à maintenir les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore en constant état de fonctionnement, à assurer la maintenance préventive des installations et à permettre les réparations nécessaires suite à des accidents ou du vandalisme. Ce poste de dépense augmente de 6,46%, en correction de la diminution de 2012 (- 13,11%) qui a été surestimée. La consommation d'électricité pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse diminue quant à elle de 5,84% pour partie suite au changement de fournisseur après l'appel d'offre réalisé par le Sipperec.

Le budget pour la viabilité hivernale reste inchangé. Le besoin réel dépendra très fortement des conditions météorologiques.

L'hygiène et la sécurité des agents sont garanties par l'achat d'équipements de protection des mains, des yeux et de la tête, et des contrôles techniques des matériels et engins utilisés par le service. Les besoins évalués pour maintenir un niveau optimal de sécurité pour les agents conduisent à une augmentation conjoncturelle de ce poste de 30% afin de renouveler la dotation en bouchons d'oreilles performants (dépense lissée sur 2 ans).

Le fonctionnement de l'atelier mécanique permet la réparation en régie ou "à l'entreprise" (pour les grosses réparations) du matériel et des engins (hors parc auto) pour divers services municipaux. Il nécessite l'achat de pièces détachées, de petit outillage, la location de matériel et de fournitures diverses. Son objectif est l'entretien, le contrôle et la réparation du matériel communal. Ce budget a été ajusté en tenant compte de la réalité des dépenses et diminue très légèrement de 1,96%. Pour des raisons similaires à 2012 (appel d'offre infructueux), 15 000€ non dépensés en 2011 sont à nouveaux réinscrits pour permettre la reconstitution du stock en 2013.

L'entretien des voiries communales, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'entretien des allées des cimetières, des cours d'écoles ainsi que l'entretien du mobilier urbain et de la signalisation verticale assurent confort d'utilisation et sécurité des usagers. Ce budget d'entretien du patrimoine diminue sensiblement (- 15,79%).

La maintenance des équipements de voirie augmente légèrement de 2,38%, essentiellement pour prendre en compte l'augmentation contractuelle de la redevance d'entretien des bouches incendie due dans le cadre de la délégation de service public passée par le Sedif²⁷.

²⁷ SEDIF = Syndicat des eaux d'Ile de France

Afin de prendre en charge l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales qui ne doit pas être supporté par le budget annexe d'assainissement, le budget général contribue au budget annexe d'assainissement pour compenser la prise en charge des eaux pluviales par le réseau d'assainissement à hauteur de 260 000€ (inchangé).

⇒ Budget annexe d'assainissement

En termes de fonctionnement, le budget annexe permet d'assurer l'entretien du réseau communal d'assainissement (curage, dessablage) et la maintenance des équipements qui lui sont liés (pompes Albert Einstein, Robert Degert, ...). La phase de pré-diagnostic sur l'assainissement lancée en 2012 sera prolongée en 2013 par le diagnostic. Le budget de fonctionnement prévoit également le remboursement des frais engagés par le budget général au titre des prestations d'assainissement (salaire des égoutiers et des personnels, entretien de la cureuse, entretien des vestiaires, téléphonie...).

Ces dépenses sont financées en grande partie par la redevance d'assainissement et par la participation de la ville pour la part relative au traitement des eaux pluviales.

En termes d'investissement, le budget annexe poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement avec notamment le remplacement de tampons et la création d'avaloirs. En préalable de ces différents travaux, des inspections télévisées seront nécessaires pour évaluer les opérations à entreprendre.

Le budget d'investissement bénéficiera en outre de l'intégration des résultats du compte administratif 2012. Cette somme constitue une provision pour d'éventuels travaux exceptionnels, pouvant être très onéreux, sans que cela déséquilibre le budget annexe d'assainissement. En l'occurrence, cela permettra dans les années à venir, avec des partenaires comme l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou la direction des services de l'environnement et l'assainissement du Conseil général du Val-de-Marne, d'intervenir sur le réseau d'assainissement en accompagnement des opérations d'Ivry Confluences.

➤ **Direction du développement urbain**

Plusieurs évènements majeurs sont intervenus en 2012 qui auront des incidences importantes pour l'activité de l'ensemble des services et directions de la ville.

On peut citer :

- au conseil municipal de juin 2012, l'approbation du projet dossier de réalisation de la Zac Ivry-Confluences qui ouvre la voie au caractère opérationnel de ce grand projet d'urbanisme,
- au conseil municipal de décembre 2012, le riche débat autour du Projet d'Aménagement et de développement Durables du PLU. Il donne les grandes orientations pour la mise en œuvre de la révision du PLU et intègre notamment un certain nombre d'éléments des différentes chartes approuvées par la ville, à savoir les chartes Habitat, Eco-quartier et Espaces publics (ces deux dernières ont été approuvées au conseil municipal de juin 2012).
- un ensemble de rencontres qui se sont tenues en fin d'année 2012 autour du projet Gagarine-Truillot avec les services de l'Etat et de l'Anru, la visite du Préfet du Val de Marne, la rencontre avec le Ministre de la Ville François Lamy pour rechercher un cadre de mise en œuvre du projet Gagarine-Truillot.

Cette activité importante se situe toutefois dans un contexte immobilier incertain où le nombre des transactions immobilières est en baisse avec un nombre de 668 DIA²⁸ en 2012 soit une chute de près de 20% par rapport à 2011. Il convient de rappeler que le niveau exceptionnel de 2011 était lié aux réformes fiscales qui ont davantage taxé les droits de mutation en 2012. Pour ce qui concerne les prix moyens des logements, leur valeur est toujours en augmentation mais moins forte à 3,2% entre 2012 et 2011, soit de moitié qu'entre 2011 et 2010.

Les recettes en matière de droits de mutation se sont établies à 2 030 000€ en 2012, en diminution forte par rapport à 2011 (19%). Pour 2013, il est toutefois proposé un montant plus important, s'établissant à 2 400 000€, car intégrant de fortes mutations intervenues fin 2012, qui généreront entre 650 000 et 700 000€ de droits de mutation pour la ville.

Cette augmentation des prix du foncier à Ivry-sur-Seine depuis plusieurs années est la conséquence de l'envolée des prix à Paris et reste une source d'inquiétude pour la commune, engagée dans des opérations d'aménagement où le poids du foncier est important (Zac du Plateau, Zac Ivry-Confluences et bientôt Zac Gagarine).

Des mécanismes de régulation ont ainsi été mis en place sur certains secteurs de la commune avec un système de veille développé avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

La maîtrise foncière continue en effet à être une priorité pour le budget 2013, avec la poursuite du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dépendant de la Région. Les dépenses de fonctionnement liées au foncier (frais d'emprunt SAF²⁹, assistance sur des terrains pollués, gardiennage des sites...) restent à un niveau élevé. Ainsi, une campagne d'études sur d'éventuelles pollutions de site sera menée sur les terrains à l'angle des rues René Robin/Maurice Thorez, en vue de la réalisation d'un projet de logements. A noter que la ville n'intervient plus, en matière d'acquisitions foncières, sur le secteur d'Ivry-Confluences depuis la désignation de Sadev'94 comme aménageur. En revanche, avec la fin de la concession sur Jeanne Hachette, de nouvelles acquisitions foncières sont à prévoir dans les prochaines années.

A noter, en 2013, en matière de foncier et d'aménagement, le montage d'un dossier de DUP³⁰ en vue de l'acquisition du terrain de Point P, avenue de Verdun, pour la réalisation du collège du Plateau. Un crédit de 10 000€ est inscrit au budget 2013.

De nouvelles recettes de fonctionnement liées aux reventes de biens acquis par la collectivité sont également prévues.

En ce qui concerne le travail et les actions au niveau intercommunal, elles se poursuivront en 2013, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt national Orly/Rungis/Seine-Amont (ORSA) : suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique Directeur et de la convention d'objectifs CPER/GP3 (2010/2013) élaborée conjointement avec la Région, le Département du Val de Marne et l'EPAORSA³¹. La cotisation de la ville pour 2013 est identique à 2012 : 171 000€.

²⁸ DIA = Déclaration d'intention d'aliéner

²⁹ SAF = Syndicat d'action foncière

³⁰ DUP = Déclaration d'utilité publique

³¹ EPAORSA = Etablissement public d'aménagement Orly/Rungis/Seine Amont

Par ailleurs, la ville poursuivra ses travaux avec Paris notamment sur les questions foncières portant sur les terrains concernés par Ivry-Confluences, sur le développement du projet Aqua Futura, recherche/développement autour de la problématique de l'eau (site « ex » Sagep), avec la fin de l'étude d'intégration urbaine pilotée par les deux villes en 2012. Les travaux se poursuivront également avec l'Association Seine-Amont Développement, sur les projets Seine-Amont In Europe, sur la cohérence territoriale autour du RD5 (charte partenariale), sur les questions économiques à l'échelle territoriale. Montant de la cotisation annuelle : 76 260€.

La ville d'Ivry-sur-Seine est par ailleurs adhérente à Paris Métropole et a répondu à l'appel à initiatives « 110 initiatives pour la métropole » en présentant l'initiative : « De Seine en Scène, Ivry-Confluences ». La contribution de la ville se poursuivra en 2013.

Enfin, il convient de noter la création de la communauté d'agglomération Choisy/Ivry/Vitry, dont les compétences obligatoires impacteront à terme l'ensemble des services de la direction du développement urbain.

Outre la convention CPER/GP3, est également gérée la convention cadre relative aux éco-quartiers « Confluences Seine-Amont Ivry/Paris », reconnaissance de l'Etat des projets de grande ampleur menés par la ville sur l'axe de la RD5 et sur Ivry-Confluences.

Trois grands projets d'aménagement rythment depuis des années une bonne partie de l'activité des services.

Ainsi concernant le projet de renouvellement urbain Gagarine/Truillot, la fin de l'année 2012 a été consacrée à des rencontres aux différents niveaux de l'Etat en vue de préparer la mise en œuvre de nouvelles dispositions, compte tenu des annonces de l'Etat sur un volet 2 de l'Anru différé dans le temps. Un projet de protocole, préfigurant donc ce volet 2 de l'Anru sera étudié en 2013, avec pour objectifs de tracer les bases de nouvelles actions pour le projet. Un conseil municipal sur le sujet est envisagé avant l'été. Parallèlement, le travail se poursuit avec l'Epaorsa, futur aménageur du projet de Zac Gagarine/Truillot, en vue de la création de la Zac avant fin 2013.

La Zac du Plateau aura vu fin 2012, d'une part les premières livraisons de logements par Cogédim et le groupe CPH (153 logements, des commerces et une crèche privée) et d'autre part le démarrage des chantiers de logements, de commerces, d'un parking public mutualisé et d'espaces publics place du Général de Gaulle (livraison prévue en 2015).

En 2013, deux nouveaux projets seront étudiés, en entrée de ville (projet de résidence inter-générationnelle) et sur le site Saint-Maclou avec des logements et des locaux d'activité.

Enfin, en ce qui concerne la Zac Ivry-Confluences, 2013 sera l'année du lancement opérationnel d'un certain nombre d'opérations de logements de tous types, équipements publics (groupe scolaire, collège, crèche), activités avec la plateforme immobilière Charles Foix, principalement au sud du boulevard de Brandebourg (Quai aux Grains, terrain Philips, France Télécom, Ville de Paris) et rue Molière.

Parallèlement, un travail important se poursuit concernant l'aide au relogement des habitants et des entreprises impactées par le projet Ivry-Confluences, en collaboration avec divers partenaires telle que la CCIP³² et le Pact. Le budget des services prévoit ainsi 40 000€ pour les missions liées au relogement des habitants et 33 900€ pour les missions portant sur le relogement des entreprises.

Par ailleurs, en 2013 seront instruits les permis de construire concernant l'îlot du BHV (boulevard Paul Vaillant Couturier et rue des Péniches) et une concertation sera menée en parallèle sous forme de rencontres du samedi à la banque des Confluences ou sur site. Les études de programmation seront également lancées en vue de la réalisation des bâtiments d'activités pour les activités du groupe Saint-Gobain. Enfin, la programmation du futur équipement sportif structurant sera achevée permettant le lancement d'un concours.

Il convient également de signaler les études urbaines ou la mise au point de projets qui se poursuivront en 2013 dans plusieurs quartiers de la ville représentant quelques centaines de logements, des équipements publics, des aménagements d'espaces publics, des activités et des commerces. Certains de ces projets ont fait l'objet de présentations publiques, de concertation, d'autres sont à venir en 2013 (Robin/Thorez, Villars, 22, rue Ledru Rollin, Lamant Coutant). A noter la réalisation d'une étude urbaine sur l'îlot de l'Hôtel de Ville (crédit de 30 000€ au budget 2013), en lien avec le départ programmé de la caserne des pompiers sur son nouveau site, rue Saint-Just.

L'année 2013 sera également consacrée à la poursuite et à la fin des travaux de la révision du plan local d'urbanisme (PLU). Les premières réunions de concertation se sont tenues en 2011 (réunions de quartiers, ballades urbaines, rencontres thématiques) dans le cadre de l'élaboration du diagnostic.

Le PLU intègrera également les prescriptions des chartes éco-quartiers et espaces publics en cours d'élaboration, pour lesquelles les services de la direction ont été sollicités, ainsi que la charte qualité habitat déjà réalisée. Il en est de même pour l'ensemble des futurs projets dont Ivry-Confluences et Gagarine/Truillot. L'approbation du PLU est prévue pour fin 2013 après enquête publique en septembre 2013. Un crédit de 69 153€ est inscrit au budget 2013, solde de la mission confiée aux prestataires de service qui ont accompagné la ville tout au long des travaux de la révision.

A noter que dans l'accompagnement des services et des particuliers pour des conseils lors de l'instruction des permis de construire (notamment sur les thématiques environnementales), qu'une convention sera conclue avec le CAUE³³ du Val de Marne pour 2013 : coût : 5 000€.

En matière d'habitat, le PLH établi pour une période de 6 ans, (2012/2017) permettra de guider la politique de l'habitat sur cette période. Il sera intégré au PLU. Un observatoire en lien avec la mise en œuvre du PLH sera mis en place en 2013/2014, pour un coût en 2013 de 7 500€.

³² CCIP = Chambre de commerce et d'industrie de Paris

³³ CAUE = Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

En 2012, deux programmes de logements ont été livrés, à savoir la première tranche de la Zac du Plateau 53, avenue de Verdun (152 logements en accession et social) et 100 logements pour étudiants à l'angle des rues Maurice Thorez/Edouard Vasseur.

En 2013, plusieurs programmes de construction de logements seront livrés :

- sur la Zac du Plateau (47 en social + crèche),
- rue Mirabeau (40 en social),
- à l'angle des rues Marat/Saint-Just (67 logements en social),
- à l'angle des rues Chateaudun/Verdun (23 en accession),
- à l'angle des rues Louis Bertrand/Pierre Moulie (32 logements en accession),
- au 52bis, avenue Maurice Thorez (41 logements en accession),
- au 89, avenue Maurice Thorez (50 logements en accession et locatif privé),
- au 117, rue Marcel Hartmann (88 logements en social)
- au 39/43, rue Louis Bertrand (15 logements en accession)
- au 10/12, rue Fouilloux (120 logements pour personnes âgées)

Ces programmes souvent associés à la réalisation de commerces et locaux d'activités, représentent un total de 500 logements familiaux et 120 autres.

De nouveaux programmes sont en cours ou devraient démarrer en 2013 :

- 5 programmes sont en cours représentant 700 logements familiaux (420 pour la Zac du Plateau) et 75 autres,
- 16 programmes devraient démarrer (dont 11 sur la Zac Ivry Confluences) représentant 740 logements familiaux et 302 logements autres (étudiants, travailleurs migrants, jeunes salariés).

A noter que le service habitat est par ailleurs mobilisé sur l'assistance à la commercialisation des nouveaux programmes de logements en accession, notamment dans le cadre de la volonté municipale à maintenir des prix accessibles au plus grand nombre. Cela passe par le respect de la charte Qualité Habitat et notamment, quand cela est possible, la mise en œuvre de clauses anti-spéculative en cas de reventes (selon conditions). Un travail particulier vis à vis des personnes impactées par les opérations d'aménagement et notamment Ivry Confluences a été engagé en 2012 et se poursuivra en 2013 et les années à venir.

En 2013 également, des programmes de réhabilitation d'ensembles d'habitat social se poursuivront notamment sur les groupes de l'OPH d'Ivry.

Par ailleurs, les aides au parc privé sous forme d'Opah³⁴ copropriétés dégradée, de programme d'intérêt général (PIG) et de programme social thématique (PST) qui se substituent notamment aux anciens dispositifs Opah entrent en pleine action en 2013 pour un montant global de 344 000€, effort conséquent pour réhabiliter le parc, résorber l'habitat indigne et/ou insalubre. A noter également le lancement d'une étude Opah renouvellement urbain sur le quartier Parisien pour un montant de 50 000€.

³⁴ OPAH = Opération programmée d'amélioration de l'habitat

En terme de politique sociale sur les secteurs hygiène et droit au logement, on note le maintien des activités par rapport à 2012. A noter le lancement d'une étude sur le risque lié aux termites, dont les incidences peuvent aller jusqu'à l'effondrement du bâti pour un montant de 34 000€. Elle permettra notamment une cartographie précise des zones de risques sur le territoire communal.

L'année 2013 constitue un tournant pour le service du développement économique de la ville au regard de l'engagement du transfert de tout ou partie de ses activités à compter du 1^{er} janvier 2014, à la toute nouvelle Communauté d'Agglomération Seine-Amont. Outre la mobilisation du service pour travailler sur le contenu de ce transfert, le programme de travail pour 2013 est chargé.

La réalisation de la plate-forme immobilière Charles Foix, inscrite au bilan de la ZAC Ivry-Confluences est entrée en phase opérationnelle début 2013 (livraison prévisionnelle en 2014). L'année 2013 sera consacrée au choix de la gestion de cet équipement. En fonction du type de gestion, un accompagnement des services de la ville sera nécessaire. Aussi un crédit de 30 000€ est inscrit au budget 2013 en vue d'une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le service du développement économique est également très impliqué en transversalité avec l'atelier d'urbanisme sur le projet Aqua Futura, notamment sur le volet économique et recherche. Le rendu de l'étude est programmé pour le 1^{er} semestre 2013.

Il l'est également dans le domaine de l'assistance aux entreprises dans le cadre des projets urbains (notamment la Zac Ivry-Confluences – voir ci-dessus), mais aussi dans l'aide à leur implantation sur la commune. 2013 verra en particulier la réalisation de nouveaux projets dans le domaine économique avec par exemple la réalisation de la Halle ô Film dans Ivry Confluences. A noter également en 2013, les permis de construire du premier pôle tertiaire d'Ivry Confluences sur les anciens docks du BHV, représentant 100 000 m² de locaux tertiaires et plus de 5 000 m² de commerces.

Par ailleurs, le niveau des subventions versées aux différentes associations oeuvrant dans le domaine économique est maintenu globalement.

Les actions liées à l'insertion par l'emploi se poursuivront bien entendu en 2013, que ce soit en faveur du PLIE³⁵ mais aussi de la préparation de forum pour l'emploi et jeunes diplômés (forum prévu en mai 2013). Les crédits proposés sont respectivement de 67 000€ et 43 000€.

Dans le domaine commercial, les actions FISAC³⁶ qui ont démarré en 2009 ont eu une concrétisation opérationnelle en 2011 avec des interventions notamment sur l'agencement des vitrines. Une charte a été élaborée courant 2010 avec l'appui du CAUE. Les crédits affectés au FISAC s'élèvent à 68 000€ en 2013. Le service pilote par ailleurs en association avec l'aménageur et les promoteurs le comité de commercialisation sur la ZAC du Plateau (Place du Général De Gaulle), en charge de veiller aux implantations à venir des commerces correspondant aux attentes des habitants. Une démarche similaire est à l'étude pour Ivry-Confluences.

³⁵ PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

³⁶ FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

A noter enfin, pour les marchés aux comestibles, le demande budgétaire de 43 000€ pour la mission d'assistance du contrat de délégation de service public et pour son renouvellement.

Enfin en matière de culture urbaine, ou d'approche culturelle dans l'aménagement, l'aide de la ville se poursuit dans la démarche engagée sur la ZAC du Plateau pour la reconnaissance et/ou labellisation de la Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) des opérations d'aménagement à l'instar de la Haute Qualité Environnementale. Des initiatives similaires pourraient être envisagées sous de nouvelles formes à imaginer pour les grands projets urbains Ivry-Confluences et Gagarine.

➤ **Direction des bâtiments communaux**

Le budget des services de cette direction concerne les prestations nécessaires au fonctionnement des bâtiments communaux :

- les divers fluides : eau, gaz, électricité, chauffage urbain,
- les contrats d'entretien et les travaux de maintenance,
- les prestations de service : déménagement, désinsectisation, diagnostic, relevés, reprographie...

Le budget du *service études et travaux bâtiments* reste presque stable avec de 2,9% de baisse par rapport à 2012.

L'activité du service en 2013 va être consacrée au suivi des opérations lancées ou qui vont démarrer :

- construction du groupe scolaire du Quartier Parisien,
- construction du groupe scolaire Ivry Confluences,
- aménagement du CDN à la Manufacture des Oeillets,
- restructuration extension du centre municipal de santé,
- aménagement d'une crèche avenue de Verdun,
- construction d'un gymnase sur l'ilot BHV,
- construction de la plateforme Charles Foix rue Molière,
- construction d'une crèche rue Pierre Rigaud,
- aménagement d'un Relais Assistantes Maternelles rue Marcel Hartmann,
- aménagement d'un centre social à Pierre et Marie Curie,
- fin de l'extension de la maternelle Makarenko.

Dans le cadre du plan climat énergie, le service va poursuivre la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux avec notamment la réhabilitation du centre administratif Pablo Neruda.

Le budget du *service entretien des bâtiments communaux* couvre les dépenses liées aux contrats de maintenance et d'entretien, au nettoyage de vitres, à la location de matériels, aux contrôles obligatoires, à la production d'évènements (ex : Ivry en Fête), à l'achat de fournitures, etc. Il inclut, désormais, la prestation concernant le mode d'exploitation des chaufferies communales. En effet, le marché, passé mi-2012, a permis de désigner l'entreprise

en charge de cette prestation, l'objectif restant de réduire les consommations et les rejets de gaz à effet de serre des bâtiments communaux.

L'activité du service est aussi consacrée aux travaux d'entretien et de réhabilitation. Ces derniers sont réalisés par des entreprises dans le cadre de marchés à bon de commande ou de marchés de travaux ou bien effectués en régie.

Parmi les opérations notables pour l'année 2013 on trouve notamment :

- le passage en pelouse synthétique du Stade Gournay,
- le traitement de l'étanchéité du groupe scolaire Henri Barbusse,
- les études de la création du centre de loisirs Gabriel Péri,
- les travaux d'aménagement du service courrier.

Le budget du *service prévention sécurité dans les ERP* concerne principalement la participation de la ville au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris et des contrats ou travaux de dépannages sur les installations d'alarme incendie ou anti-intrusion dans les équipements communaux.

L'activité du service porte sur trois principales actions :

- le fonctionnement de la commission communale de sécurité avec en 2013 la poursuite du travail engagé auprès des hôtels meublés,
- le suivi des installations d'alarme incendie ou intrusion,
- la mise en œuvre du programme pluriannuel de mise en accessibilité des équipements communaux. Plan d'actions 2013.

Le *bureau d'études* effectue des prestations de relevés, reprographie, élaboration de plans pour l'ensemble des services municipaux. Il gère également la banque de données urbaines.

Le service travaille sur la mise en place d'une gestion informatique du patrimoine communal afin d'être effective en 2014.

Le *service nettoyage des bâtiments communaux* regroupe les agents et les moyens budgétaires affectés au nettoyage des équipements hors groupes scolaires. Ce service a été créé en 2011. Les prestations du service seront reconduites pour l'année 2013. Il poursuivra la mise en place d'une organisation visant à valoriser les métiers d'entretien, professionnaliser les pratiques et améliorer l'efficacité des prestations effectuées.

Le budget 2013 a été réajusté à la baisse, compte-tenu des réalisés de l'année précédente.

⇒ Le budget annexe du chauffage urbain

Afin de répondre aux objectifs du plan climat énergie et aux enjeux liés au développement urbain, les études engagées pour développer le réseau vont se concrétiser en 2013 avec la désignation du délégataire de service public pour créer un réseau de chauffage par géothermie pour alimenter Ivry Confluences. Dans le cadre des négociations pour cette délégation, la stratégie de raccordement du réseau municipal existant sera prise en compte.

➤ **Atelier du développement durable**

Pour l'atelier du développement durable, la traduction dans le PLU des orientations et objectifs de la charte écoquartier de même que l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement figurent parmi les priorités du plan de travail 2013.

Cette année sera également marquée par la poursuite du suivi : du projet du Sycotom³⁷ de reconstruction de l'unité de traitement des déchets ménagers, de la mise en œuvre des actions du plan climat énergie d'Ivry et entre autres, des actions inscrites dans la convention passée avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne.

Le travail engagé sur les indicateurs d'évaluation sera finalisé avec pour objectifs :

- une appréciation de l'impact des actions engagées, notamment au niveau du projet Ivry-Confluences,
- une nouvelle amélioration du rapport de développement durable.

Les actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité sur le territoire seront maintenues :

- les conventions de 5 ans avec la ligue de protection des oiseaux pour les « Refuges Excellence » sur les sites de la promenade du Petit-Bois et du Bois du Bréau seront poursuivies. Une nouvelle convention de 5 ans sur le « Bréau » sera élaborée.
- la convention de 3 ans avec l'union nationale des apiculteurs de France dite « abeille sentinelle de l'environnement » signée en 2010 prend fin en 2013. Un travail est engagé avec un groupe d'apiculteur avec pour objectif la constitution d'une association qui assurerait la gestion des ruches.

➤ **Parc automobile**

Les crédits consacrés au fonctionnement du parc pour l'année 2013 sont inférieurs aux réalisés 2011 ce qui compte tenu de l'évolution des prix, nous contraindra à une gestion très rigoureuse des déplacements et des réparations des véhicules.

Le budget location de cars est reconduit à l'identique, ce qui compte tenu de l'actualisation des prix nécessitera une rationalisation de la gestion des activités en collaboration avec les services utilisateurs.

B- La fiscalité, les allocations compensatrices, la dotation globale de fonctionnement et la péréquation des ressources

Les montants des bases et produits de la fiscalité communale ont été notifiés à la commune le 6 mars 2013.

Comme en 2012, le budget s'est construit dans un contexte financier difficile, contraint.

La création de la communauté d'agglomération de Seine-Amont a engendré le transfert de la fiscalité économique.

³⁷ SYCTOM = Agence métropolitaine des déchets ménagers

En effet, l'EPCI devra supporter le coût de compétences que les communes n'assumeront plus, ce qui justifie le transfert de ressources communales à la communauté d'agglomération.

B-1- Le produit fiscal

La fiscalité soumise au vote des taux

Les montants des bases estimées pour le budget primitif sont les suivants :

	bases réelles 2012	bases prospectives 2013 notifiées	écart	évolution (%)
TH	85 499 439	87 888 000	2 388 561	2,8
TFB	114 313 200	116 220 000	1 906 800	1,7
TFNB	334 276	479 600	145 324	43,5

Ces évolutions résultent de la prise en compte de l'évolution forfaitaire de 1,8% des bases fiscales décidée par le Parlement, des livraisons de logements et des démolitions de locaux intervenus en 2012.

Il est proposé de faire évoluer les taux de la fiscalité directe locale de 1,5% tels que cela a été annoncé au cours de la procédure budgétaire.

Les taux 2013 seraient ainsi les suivants :

	Taux 2012	Taux 2013
TH	18,73	19,01
TFB	31,32	31,79
TFNB	49,40	50,14

Le produit fiscal résultant d'une augmentation des taux de fiscalité de 1,5% se monterait à 53 894 318€ (taux et produits sous réserve d'ajustement marginal liés aux arrondis).

Les fonds de garantie

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux communes pour la première fois en 2011 afin d'assurer le maintien des ressources de la ville l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

En 2013 les montants notifiés sont de 3 879 188€ pour le FNGIR et 2 136 288€ au titre de la DCRTP.

A total la ville percevra donc 6 015 476€, montant qui n'évoluera pas d'année en année, contrairement au dynamisme de la taxe professionnelle que ces fonds remplacent.

B-2- Les allocations compensatrices

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales.

L'Etat, afin que sa décision de geler ses concours aux collectivités soit respectée, a décidé d'une diminution de 16% des dotations liées aux taxes foncières et économiques.

Ces allocations se montent à 2 139 719€ pour 2013 en baisse de 11,7% par rapport aux montants notifiés en 2012.

B-3- L'attribution de compensation

L'attribution de compensation relève d'un mécanisme financier permettant de restituer aux communes les ressources fiscales transférées à la communauté d'agglomération diminuées des charges nettes également transférées.

Elle a pour objectif de garantir la neutralité budgétaire tant pour les budgets communaux que pour le budget communautaire.

Cette attribution de compensation est figée, le dynamisme des bases de fiscalité économique bénéficie à la communauté d'agglomération.

L'hypothèse d'une absence de transfert effectif a été retenue pour 2013 compte tenu du démarrage de l'intercommunalité, le reversement de l'attribution de compensation est totale et a été notifiée par la communauté d'agglomération à la commune pour un montant de : 43 581 994€.

B-4- La dotation globale de fonctionnement

En 2013, la DGF passe de 27 975 432€ à 12 258 461€. En effet la compensation de la suppression de la part salaire dans les bases de taxe professionnelle est transférée à la communauté d'agglomération Seine-Amont nouvellement créée.

La dotation forfaitaire

Le montant de la dotation forfaitaire a été notifiée aux communes le 1^{er} mars 2013.

Son montant est de 11 171 603€, soit une diminution de 1,62% par rapport à 2012, correspondant à une baisse de 184 412€.

Cette baisse résulte de la volonté de l'Etat de réduire son engagement financier en faveur des collectivités locales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Cette dotation s'élevait à 1 086 858€ en 2012 et son montant devrait être reconduit en 2013. Toutefois, elle n'a pas encore fait l'objet d'une notification à la commune.

B-5- Les fonds de péréquation

Pour la première fois en 2012, la commune a contribué aux fonds de péréquation horizontale pour 718 097€ au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et 434 367€ au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF).

L'impact de ces dispositifs de péréquation sur le budget communal pour les années futures est difficile à estimer car il s'agit de comparer divers indicateurs pour l'ensemble des communes et intercommunalités de France, et de pouvoir apprécier l'évolution de ces indicateurs sur plusieurs années.

Les montants de ces fonds n'ont pas encore été communiqués à la commune par l'Etat. Les premières estimations du FSRIF et du FPIC sont donc intégrées au projet de budget pour des montants respectifs de 749 100€ et 116 449€ soit autotal une réfaction sur les recettes communales de 865 549€.

Toutefois, il est à noter que la création de la communauté d'agglomération de Seine-Amont aura pour effet de diminuer notablement l'évolution du FPIC pour la commune d'Ivry-sur-Seine, et ce pour deux raisons :

- pour calculer le potentiel financier par habitant dont dépend la contribution de chaque collectivité, la population est pondérée par un coefficient croissant en fonction de la taille de la collectivité. Calculée de cette manière, la « richesse financière » par habitant de la communauté d'agglomération sera moindre que celle des trois communes si elles ne s'étaient pas regroupées.
- lorsqu'une ville est prélevée au titre du FSRIF, sa contribution est déduite l'année suivante de celle du FPIC.

Lors du débat d'orientation budgétaire, du fait du démarrage de son activité et en l'absence de transfert effectif de compétences par les communes, le reversement d'une dotation de solidarité communautaire a été évoquée.

Dans ce cas, elle serait affectée au financement des investissements et à l'amélioration de l'autofinancement en vue de réduire le recours à l'emprunt.

C) – L'autofinancement

Celui-ci s'élève à 5 439 850€ et sera affecté au financement de l'investissement de l'année.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget réglementaire de la ville comprend le budget principal et les budgets annexes. Les dépenses d'investissement se présentent par budget de la manière suivante :

<i>Type de budget</i>	<i>Dépenses 2013</i>	<i>Recettes 2013</i>
Budget principal	44 991 766 €	25 751 600 €
Budget annexe de la restauration municipale	31 388 €	31 388 €
Budget annexe de l'assainissement	835 290 €	235 290 €
Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique	1 980 €	1 980 €
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy	42 709 €	- €
Budget annexe du service public d'élimination des déchets	23 564 €	8 000 €
Les autres budgets annexes ne présentent pas pour 2013 de budget d'investissement		

Ainsi, le montant du programme global d'investissement pour l'année 2013 est de 37 213 013€.

Les recettes d'investissement sont estimées à 12 028 504€.

A) – Les dépenses d'investissement

Elles retracent la mise en œuvre de la programmation des investissements prioritaires établie en 2012 après de nombreux échanges et concertations, complétées de dépenses à vocation comptable (notamment travaux de voirie en régie pour 89 000€, dépôt de garantie pour 91 000€, provisions d'investissement pour les budgets annexes du cinéma le Luxy 42 709€, et du service public d'élimination des déchets 15 564€).

Le programme d'investissement

Le programme d'investissement pour 2013 est extrait de la programmation pluriannuelle des investissements et tient compte de l'environnement économique et financier des collectivités locales.

Les différentes réformes gouvernementales intervenues depuis le début du mandat (suppression de la taxe professionnelle, mise en œuvre des fonds de péréquation horizontale, gel des dotations) impactent l'évolution des recettes communales et la capacité à investir.

Les annonces nouvelles (baisse des dotations de 1,5 milliards en 2014 et 2015) conduisent à la prudence.

Ainsi, la conjoncture contraint à reporter l'opération d'aménagement et de requalification des espaces publics et sportifs Hartmann Marat au prochain mandat ainsi qu'un resserrement du montant d'enveloppes.

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire ayant été envisagé par le conseil communautaire lors du débat d'orientations budgétaires, celle-ci permettra d'abonder au cours d'une décision modificative les enveloppes qui ont été réduites de 10% (provisions pour acquisition, renouvellement du parc automobiles, photocopieurs et mobilier, alarmes incendie et extincteurs, éclairage public et autres enveloppes relatives au cadre de vie, entretien divers...).

Le montant du programme d'investissement pour 2013 est donc arrêté à 37 213 013€.

Il comprend 2 331 305€ de dépenses pour des opérations décidées en 2012 mais qui n'ont pu être engagées et faire l'objet de reports comptables. Celles-ci doivent donc être réinscrites et validées par le conseil municipal.

Elles concernent :

- 114 000€ pour le square Monmousseau,
- 200 000€ de participation au financement de la construction de logements neufs sur la ZAC du Plateau,
- 900 000€ pour la réhabilitation du stade Gournay,
- 370 000€ pour la rénovation des tennis,
- 15 000€ de frais notariés pour le foyer Louis Bertrand,
- 100 000€ de travaux sur les terrasses Jeanne Hachete,
- 138 000€ pour des aménagements de locaux administratifs,
- 494 305€ pour une acquisition foncière située 3 rue Edmée Guillou devant faire l'objet d'une revente la même année.

Il contient quatre acquisitions foncières dont la revente est prévue au cours du même exercice pour un montant en dépense et recette de 1 564 930€ Elles concernent des biens situés 3 rue Edmée Guillou, 3 impasse de l'Avenir, 48/50 rue Jean Jaurès, 21 rue Emile Blin.

Le programme se décompose en :

- enveloppes, budget de dépenses nécessaires à l'entretien et au maintien du patrimoine communal bâti, aux espaces publics aux moyens de réalisation et de développement du service public local (11,8M€),
- projets lancés (23,8M€), prévisions de dépenses afférentes aux différents engagements déjà pris par la ville en matière d'investissement, augmentés des opérations qui seront engagées prochainement,
- 1,56M€ d'acquisitions compensées.

La programmation des investissements prioritaires est structurée de façon à donner une évaluation financière aux axes majeurs du programme municipal, plus particulièrement pour 2013 :

- l'aménagement et développement économique (5,2M€),
- le cadre de vie et le développement durable (4 M€),
- la citoyenneté (1,5M€),
- la justice sociale et la jeunesse (23,7 M€),

dont

- la culture : 1.7M€
- l'école : 10 M€
- l'enfance : 0,07M€
- le handicap : 0,44M€
- le logement : 5,6M€
- la petite enfance :2,7M€
- les retraités : 0,3 M€
- la santé :1M€
- le sport : 1,7M€
- la jeunesse : 0,2M€

A ces cinq priorités s'ajoutent les moyens assurant la transversalité et les besoins logistiques de l'administration concourant à la réalisation du service public (2,8M€), dont la restructuration des accueils des services municipaux.

Le détail des opérations d'investissement est donné en annexe.

B) - Les recettes d'investissement

- cessions : 2 729 618€
- FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 584 044€,
- DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le Département pour 160 000€,
- TLE (taxe locale d'équipement) pour 436 065€,
- amendes de police 200 000€,
- subventions/participations pour les opérations d'investissement pour 4 326 847€.

Ces dernières comprennent notamment :

- des subventions du Conseil régional pour les itinéraires cyclables,
- des subventions du Conseil général pour les équipements de la petite enfance, le stade Gournay,
- des subventions relatives à la convention régionale de renouvellement urbain,
- des subventions de la CAF pour les équipements de la petite enfance et de l'enfance,
- des subventions du FISAC pour l'aide au commerce,
- des financements au titre du dispositif éco-quartier du contrat de plan Etat-Région 2007-2013 pour l'école du quartier Parisien,
- une subvention de l'Etat pour la ZAC du Plateau,
- des subventions du Conseil régional pour la création d'une loge de gardien au square Monmousseau, pour le projet de PV électronique, pour le stade Gournay,

- une subvention du CNDS³⁸ pour le stade Gournay, ainsi qu'une contribution de la fédération sportive pour ce projet,
- une subvention de la DRAC³⁹ pour le centre dramatique national,
- une participation de la ville de Paris pour l'étude relative au projet Aquafutura,
- des subventions du Sipperec, de l'agence de l'eau Seine Normandie, du FIPHFP⁴⁰.

C) - L'emprunt

Au sortir de l'exercice 2012, le budget communal constate un résultat net de 5 785 241€ qu'il est proposé de reprendre par anticipation afin de modérer le recours à l'emprunt qui s'élève dans ce cas pour 2013 à 13 959 418€.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Equilibre financier 2013
- Annexe 2 - Dépenses et recettes de fonctionnement des services 2013
- Annexe 3 - Programme d'investissement 2013 par directions/services
- Budgets réglementaires : ville / assainissement / chauffage urbain / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho-pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma municipal Le Luxy / service public d'élimination des déchets (en annexe).
- état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013
- état de reprise anticipée des résultats 2012

³⁸ CNDS = Centre nationale pour le développement du sport

³⁹ DRAC = Direction régionale des affaires culturelles

⁴⁰ FIPHFP = Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique